

**Assemblée Générale
de la MSA ALPES DU NORD
(Isère, Savoie, Haute-Savoie)**

- : - : -

**VENDREDI 30 MARS 2018
à CHAMBERY
(SAVOIE)**

L'An Deux Mille Dix Huit, le 30 Mars, s'est déroulée à CHAMBERY (Savoie) l'Assemblée Générale de la Caisse de Mutualité Sociale Agricole Alpes du Nord.

La séance est ouverte à 9 H.15 sous la présidence de M. Jean-Jacques EXERTIER. Il souhaite à toutes et à tous la bienvenue et les remercie d'avoir répondu nombreux à notre invitation.

M. EXERTIER remercie tout particulièrement les délégués cantonaux qui constituent l'Assemblée Générale de la MSA Alpes du Nord, composée de 618 élus répartis sur les départements de l'Isère, de la Savoie et de la Haute-Savoie.

Aujourd'hui, 159 délégués sont présents (25,73 %).

Le quorum étant atteint, M. EXERTIER constate que l'Assemblée Générale peut valablement se tenir.

M. EXERTIER présente les personnalités installées en tribune :

- M. Pascal CORMERY, Président de la Caisse Centrale de MSA
- M. Thierry GIRARD, 1er Vice – Président de la MSA Alpes du Nord
- M. Sébastien BISMUTH-KIMPE, Directeur Général de la MSA Alpes du Nord
- M. Michel DANTIN, Député européen - Maire de Chambéry rejoindra les travaux en cours de matinée

Il remercie ensuite toutes les personnalités présentes et fait part des excuses pour les absents.

Pour respecter la parité entre les départements du territoire Alpes du Nord, l'Assemblée Générale de la Caisse se tient, cette année, à CHAMBERY au Centre de Congrès Le Manège.

Puis, il procède à **la désignation d'un assesseur dans chacun des collèges.**

- 1er collège : M. Michel DUCHENE
- 2ème collège : Mme Isabelle TARDY
- 3ème collège : M. François ROZIER

Le secrétaire de séance est M. Sébastien BISMUTH-KIMPE, Directeur Général de la MSA Alpes du Nord

PRESENTATION DU DEROULEMENT DES TRAVAUX DE L'ASSEMBLEE GENERALE ET INFORMATION

Avant d'entrer dans le vif des travaux de l'Assemblée Générale, M. le Président EXERTIER, présente le déroulement des travaux de cette matinée.

La première partie sera consacrée :

- à la **présentation des différents rapports,**

Information sur le contenu des documents joints dans le dossier de séance :

- o un document retraçant le bilan à mi-mandat (2015 - 2018) de l'ensemble des actions réalisées sur le territoire Alpes du Nord,
- o une plaquette des chiffres clés de l'année 2017
- o comme tous les ans les délégués ont eu la possibilité de poser des questions par écrit. Cette année, le choix a été fait de ne pas les présenter oralement pour privilégier la représentation théâtrale. Les réponses aux questions des délégués se trouvent dans le dossier de séance. *Elles sont jointes en annexe du présent procès-verbal.*

En deuxième partie et pour illustrer le thème de cette Assemblée Générale qui s'intitule :

« Tous acteurs de l'agriculture de demain »,

une représentation théâtrale « Tom s'installe » jouée par la Cie des Oliviers, comme annoncé sur le carton d'invitation.

Cette pièce de théâtre, créée à l'initiative de la MSA Alpes du Nord, a vocation à donner une image d'espoir et d'optimisme du travail dans l'agriculture.

Cette représentation sera suivie :

- d'une **intervention de M. CORMERY**, Président de la Caisse Centrale de MSA, en réaction brève à la pièce de théâtre et sur l'actualité institutionnelle,
- d'une **intervention de M. DANTIN**, Député européen – Maire de Chambéry, en réaction brève à la pièce de théâtre et sur la politique agricole et les impacts sur le territoire,
- d'un **échange avec la salle** sur la pièce de théâtre et en lien avec le thème porteur de cette Assemblée Générale

Cette seconde partie sera animée par M. GIRARD, 1er Vice-Président de la MSA Alpes du Nord.

En troisième partie, Mme Lisiane FERMOND VARNET, Chef du Service Politique Agricole Développement Rurale à la Direction Départementale des Territoires de la Savoie clôturera les travaux de cette Assemblée Générale, en l'absence de M. Louis LAUGIER, Préfet de la Savoie, excusé.

Puis, il informe les participants qu'un **« studio photo - délégués »** est proposé dans l'espace convivialité au 1er étage.

Il a vocation à pouvoir être utilisé dans les supports de communication à venir pour faire connaître les délégués sur les territoires en complément des affiches réalisées l'an dernier sur chacun des territoires.

APPROBATION DU PV DE L'AG 2017

M. le Président EXERTIER soumet à **l'approbation des délégués présents le procès-verbal de l'Assemblée Générale de l'année 2017** qui a été publié sur le site Internet de la MSA Alpes du Nord dans la rubrique « Vous êtes élus MSA ».

Mis aux voix, le procès-verbal de l'Assemblée Générale 2017 est approuvé à la majorité des voix moins une abstention par les délégués présents.

RAPPORT D'ACTIVITE

Puis. M. EXERTIER donne la parole à M. Sébastien BISMUTH-KIMPE, Directeur Général de la MSA Alpes du Nord, pour la présentation du **rapport d'activité de la Caisse.**

« Monsieur et Président,
Mesdames Messieurs les Administrateurs,
Mesdames Messieurs les Délégués,
Mesdames Messieurs,

L'année dernière, j'avais, dans mon rapport d'activité pris un temps particulier pour évoquer devant vous la feuille de route 2020 et insisté au travers de deux zooms sur l'évolution des revenus agricoles et sur l'accompagnement assuré par notre caisse en faveur de la crise.

Eu égard au souhait que je partage de laisser une large place à nos intervenants et à la pièce, je voudrais cette année coller au thème de l'AG à savoir la « MSA acteur de l'agriculture de demain » en abordant 3 axes :

- la MSA acteur économique et de la performance publique,
- la MSA acteur du bien être de la société et de la qualité de vie au travail
- la MSA acteur de proximité et de l'offre de services sur les territoires.

Mais avant cela, je vous propose de regarder ensemble le film « une année avec la MSA » produit par la CCMSA. Vous verrez que cette actualité 2018 a été particulièrement riche.

Je vous propose d'examiner dans un premier temps l'évolution de nos populations entre 2016 et 2017.

Notre population passe en 2017 sous la barre des 157 000 adhérents, représentant près de 6,4 % de la population de nos trois départements. Les salariés sont 98 400 et les non salariés 58 500.

Vous pouvez constater que nos bénéficiaires diminuent dans les domaines de la retraite (de plus de 1 %), en couverture maladie (de moins de 1%). Vous noterez une poursuite de l'augmentation du nombre d'affiliés dans le domaine de la famille (13% l'an passé et plus de 2 % cette année). Ceci s'explique spécifiquement par l'arrivée de la Prime d'activité au 1er janvier 2016.

Nos ressortissants actifs salariés, chefs d'exploitation et employeurs diminuent également légèrement.

Regardons, avec une autre approche nos données annuelles financières qui montrent **la place de la MSA comme acteur économique et de performance publique.**

En effet, les prestations versées ont représenté plus de 460 Millions d'Euros de redistribution de richesse sur nos territoires. Ces sommes, versées aux retraités, aux actifs, sous forme de revenus de substitution ou de prestations en nature, contribuent au dynamisme économique de nos territoires.

Ce sont ainsi près de 295 M€ qui ont été versés au titre de la branche retraite et de la RCO (soit 64 % des engagements financiers), 127 M€ au titre de la santé et 22 M€ au titre de la branche famille.

Je vous laisse prendre connaissance de la répartition des dépenses par branche.

Concernant les cotisations et contributions, elles s'élèvent à 460 M€.

Globalement, le rapport cotisations sur prestations s'établit comme suit : pour 1 Euro de cotisations encaissé, c'est 1,4 Euros de prestations qui sont versés. Ce rapport, je le répète chaque année, ne montre pas une mauvaise gestion de la MSA mais bien un déséquilibre démographique et une dynamique d'affiliation qui sont insuffisants pour faire face au vieillissement de nos assurés agricoles. Cet écart fait l'objet d'une compensation inter régimes. Autrement dit c'est le régime général ou la solidarité nationale qui viennent contribuer au financement des prestations versées pour les populations agricoles.

Et j'en viens à la question de la performance : Nos dépenses de gestion s'établissent à 29.7 M€ réparties comme détaillé sur la diapositive. A noter que celles-ci diminuent en matière de frais de personnel (compte tenu des 13.2 ETP non remplacés en 2017) et augmentent légèrement pour les autres dépenses légèrement pour intégrer les amortissements liés à notre nouveau bâtiment de Chambéry.

Vous noterez que ces efforts importants ont permis une diminution significative des coûts de gestion :

- en valeur absolue d'abord puisque de 152.29 €, ils passent à 134.72 € en trois ans,
- mais aussi dans le positionnement de notre MSA puisqu'Alpes du Nord se situe désormais au 15ème rang sur les 35 caisses de MSA, avec un coût désormais inférieur à la moyenne des caisses.

Sur ce terrain de la performance, un défi s'ouvre à nous en 2018 avec le déploiement des mutualisations de proximité. Je vous avais présenté cette démarche l'an dernier. Celle-ci s'inscrit dans le cadre d'une stratégie nationale qui nous conduit à partager des activités de gestion avec notre binôme la MSA Ain-Rhône afin de construire des équipes de travail plus nombreuses et d'améliorer notre performance sur ces activités.

Désormais, les services de la caisse Ain-Rhône assurent la gestion des Indemnités journalières, des Accidents du Travail, de la CMU-C, et des cotisations des employeurs de main d'œuvre pour nos adhérents, mais aussi pour ceux de la MSA des Ain Rhône. En retour, les remboursements de soins, part obligatoire et complémentaire, et la gestion des cotisations des exploitants agricoles, sont effectués par notre MSA pour le compte des deux caisses.

Cette organisation doit s'avérer transparente pour les adhérents, puisque les interlocuteurs quotidiens (plate forme téléphonique généraliste, dans les différents accueils...) restent ceux de la MSA Alpes du Nord.

Je vous propose d'aborder maintenant, dans cette deuxième partie, le thème « la MSA acteur du bien être de la société et de la qualité de vie au travail ».

Ce thème illustre parfaitement la diversité de nos actions et ce rôle d'acteur de l'agriculture que la MSA joue grâce à son guichet unique. Impossible évidemment de relayer toutes les actions : certaines sont décrites dans le bilan mi-mandat joint au dossier de séance.

Ce qu'il faut, à mon sens retenir c'est leur diversité, c'est la réelle articulation trouvée entre nos équipes, nos actions prioritaires par exemple en matière de SST, d'Action Sociale ou de protection sociale et vous élus qui êtes les moteurs des territoires d'animation et de projet.

L'engagement des équipes a été sans faille alors je vous propose de partager quelques unes de ces actions :

- Dans le domaine de la prévention santé où le rapprochement avec les entreprises se renforce encore,
- Dans le domaine du bien vieillir avec cette année encore des actions innovantes et marquantes. Je veux noter l'engagement maintenant réel de plusieurs projets de création de MARPA,
- Dans le domaine de l'accès aux soins et je me dois de signaler une action phare : « médecine en campagne » conduite par nos médecins conseils qui vise à assurer la promotion de l'installation et de l'exercice médical en milieu rural => sujet de préoccupation partagé par nombre d'entre vous,
- Dans le domaine de la qualité de vie au travail avec une réforme majeure intervenue en matière de médecine du travail en agriculture et la signature de plusieurs contrats de prévention,
- Enfin dans le domaine de la prévention du suicide qui est et doit rester une priorité avec notre dispositif « Oser les mots » et le renforcement en 2018 du dispositif Agri'écoute qui est accompagné d'une campagne de communication choc.

J'en viens maintenant à ma troisième partie : La MSA acteur de proximité et d'offre de services sur les territoires.

Ici encore les actions nombreuses et je voudrais centrer mon propos sur trois sujets : le groupe MSA, l'accompagnement des crises et notre proximité de service...

- **Le groupe MSA** : ce sont nos associations porteuses de services importants et souvent innovants sur les territoires. MSA Services qui propose non seulement des formations, des services supports ou de l'ingénierie. Itinéraires de santé en matière de prévention santé, Présence Verte en matière de téléassistance, Présence Verte Pro en matière de protection des travailleurs notamment isolés, BEG PORZ notre centre de vacances en Bretagne. Je pourrais également citer les MARPA. Toutes ces associations apportent des services importants sur les territoires et contribuent à leur dynamisme et à leur développement. Je ne résiste pas au plaisir de vous donner quelques nouvelles de notre dernier né : Répît Bulle d'Air que vous connaissez maintenant et dont le développement est conforté par une implantation sur 8 territoires en Rhône-Alpes avec 210 familles bénéficiaires en 2017. Ce sera sans aucun doute encore plus en 2018.

- **L'accompagnement des crises agricoles**, les Présidents CORMERY et EXERTIER rappelleront tout à l'heure la place particulière de la MSA dans ce domaine. Ce sujet a été largement développé l'an passé mais pour 2017, en Alpes du Nord, vous noterez 655 personnes accompagnées par Sillon Dauphinois et Regain des Savoie et un travail particulier initié autour de la reconversion professionnelle.

Je voudrais signaler particulièrement une action du pacte de consolidation des exploitations agricoles. Le gouvernement a en effet délégué en 2017 à la MSA une enveloppe exceptionnelle de 4 millions d'euros pour financer le remplacement temporaire des agriculteurs en situation d'épuisement professionnel ou de burn out. Nous avons su saisir l'opportunité de construire un dispositif d'accompagnement innovant. Répondant à un réel besoin en s'appuyant sur une vraie dynamique partenariale, notamment avec les Services de Remplacement, nos équipes de terrain ont été au rendez-vous pour identifier et convaincre de la nécessité de souffler des agriculteurs parfois réticents. Le résultat est là. Ce sont 1 000 jours de remplacement qui ont été attribués en Alpes du Nord permettant :

- o pour la MSA d'entrer en relation avec des agriculteurs que nous n'accompagnons pas habituellement,
- o pour les intéressés de se mettre réellement en situation de souffler : vacances, accès à des soins, participation à des actions collectives.

Etre acteur de l'agriculture, c'est avoir cette capacité à inventer et à mobiliser autour de projets. Cette action a été relayée très largement pendant l'été dans la presse papier et TV conduisant d'ailleurs à plusieurs reportages d'adhérents Alpes du Nord sur des chaînes nationales.

- **Terminons par la proximité de service** qui me permet d'aborder nos habituels canaux de contact. Ce sont ainsi 310 000 courriers qui ont été reçus, plus de 175 000 appels téléphoniques traités et plus de 30 000 personnes reçues en agence.

Vous avez peut être été interrogés à l'automne dernier par courrier ou par Internet pour participer à l'enquête nationale de satisfaction clients.

Nationalement 22 000 adhérents ont répondu à cette enquête et il est intéressant de constater qu'en trois ans, le premier canal de communication avec la MSA est désormais le site Internet (71 % contre 39 % en 2014). Les canaux traditionnels (téléphone et courriers) diminuent. Pour Alpes du Nord cette enquête montre dans tous les domaines des résultats sensiblement supérieurs à la moyenne des autres MSA en terme de perception qualité.

La relation en agence et les offres Internet sont particulièrement appréciées avec plus de 90 % de satisfaction. Nous le savons, les échanges par courrier sont le domaine qui nécessite le plus notre vigilance.

Voilà ce qu'il me semblait important de vous présenter autour du thème de cette Assemblée Générale.

Je voudrais terminer en remerciant toutes les équipes de la MSA pour leur engagement renouvelé au cours de cette année 2017.

Je vous remercie de votre attention. »

Le Président EXERTIER remercie M. BISMUTH-KIMPE pour sa présentation concise et précise de l'activité de la Caisse qui associe chiffres et commentaires. Le rapport d'activité fait d'ailleurs partie des documents introduits dans la pochette remise à chacun d'entre vous à l'entrée.

A cette occasion, il remercie aussi le service Communication pour la qualité du diaporama qui accompagne cette présentation, facilitant le suivi de l'Assemblée Générale et des différents rapports ainsi que la compréhension des données chiffrées.

RESOLUTIONS FINANCIERES

M. EXERTIER laisse la parole à **M. Alexandre LAFON, Agent Comptable**, pour la lecture **des résolutions financières concernant les réserves de Santé Sécurité au Travail**.

Ces résolutions ont été adressées à l'ensemble des délégués par courrier le 13 Mars 2018 avec l'ordre du jour de l'Assemblée Générale.

Compte tenu des dispositions réglementaires, les articles D.723-229, D.723-230 et D.723-231 du Code Rural, l'Assemblée Générale de la Caisse de MSA Alpes du Nord, réunie le 30 mars 2018 à CHAMBERY :

- ⇒ constate qu'au bilan au 1er janvier 2017 figuraient au compte de réserves et de résultats suivants :
 - réserve de Santé Sécurité au Travail : 904 170,35 €
 - report à nouveau de Santé Sécurité au Travail : 1 730 418,61 €
 - soit un total de : 2 634 588,96 €**

- ⇒ décide de porter la réserve de Santé Sécurité au Travail à son niveau réglementaire, soit 905 087,18 euros, en enlevant au report à nouveau de Santé Sécurité au Travail un montant de 916,83 euros qui, par effet de la présente, est porté à 1 729 501,78 euros.

- ⇒ constate qu'après actualisation, les comptes de réserves se décomposent comme suit :
 - réserve de Santé Sécurité au Travail : 905 087,18 €
 - report à nouveau de Santé Sécurité au Travail : 1 729 501,78 €
 - soit un total de : 2 634 588,96 €**

M. le Président EXERTIER remercie M. LAFON pour cette présentation.

Mises aux voix, les résolutions financières portant sur les réserves de Santé Sécurité au Travail sont adoptées à l'unanimité par les délégués présents.

M. le Président EXERTIER remercie les délégués pour ce vote.

RAPPORT MUTUALISTE

M. EXERTIER invite **M. Thierry BLANCHET, Président de la Commission de l'Action Mutualiste**, à présenter **le rapport mutualiste**.

« Mesdames, Messieurs,

« Tous acteurs de l'agriculture de demain »

C'est le thème de notre Assemblée Générale cette année.

Une thématique importante pour nous délégués. En effet en tant qu'élu, nous avons une place particulière pour participer au développement de l'agriculture de demain. Par notre appartenance à un organisme professionnel, par l'utilisation de nos réseaux, par notre place de plus en plus accrue dans l'animation de nos territoires ruraux, nous sommes et devons rester les acteurs engagés de cette agriculture.

Animer les territoires ruraux ! Cette mission de service public confiée par l'Etat à la MSA prend au fil des ans tout son sens. Nous élus ; nous délégués ; nous bénévoles ; et avec les salariés de la MSA, sommes **les acteurs de cette dynamique sur nos 12 territoires d'animation et de projets**. De par notre proximité, de par notre présence et notre implication sur les territoires; nous sommes aussi concepteurs, animateurs, financeurs, accompagnateurs, référents et développeurs d'actions....Savez-vous qu'en 2017, ce ne sont pas moins de **230 actions qui se sont déroulées sur les territoires**.

230 actions qui sont à destination de nos adhérents, mais aussi à destination de toute la population, tout régime confondu. C'est aussi ce qui fait aussi une autre des forces du groupe MSA. Car le groupe MSA c'est aussi l'offre de service sur les territoires et toutes les actions quotidiennes menées par nos associations : Bulle d'air, présence verte, présence verte pro, Itinéraires de santé, Msa Services.

Ces actions sont pour nous délégués une véritable reconnaissance de notre implication dans la vie des territoires et démontrent à elles seules l'intérêt et la force de notre guichet unique. Prévention santé, Action Sociale auprès des enfants, des jeunes, des familles des retraités, Prévention au travail, Relation avec les adhérents, Aides aux aidants, Téléalarme, Prévention seniors, Animation des territoires... autant de thématiques qui viennent enrichir ce bilan 2017.

Un bilan 2017 très encourageant - pas moins de 230 actions ont eu lieu sur nos trois départements – 5 000 participants – implication de 507 délégués ; 230 actions conduites à l'initiative des délégués, par les services de la Caisse et les collaborateurs de l'Offre de Services. C'est ainsi qu'une vingtaine d'actions en moyenne a été mise en place sur chacun des douze territoires.

Vous avez votre place, vous délégués, dans la mise en place de ces actions.

Par votre connaissance territoriale de proximité vous êtes des interlocuteurs privilégiés et des acteurs de premier rang.

Je ne peux pas citer toutes les actions, elles sont bien trop nombreuses et surtout lesquelles choisir : celle qui a fait venir plus de 750 seniors ? Celle qui a permis de sensibiliser près de 400 collaborateurs du Crédit Agricole ? Celles proposées par la Médecine Préventive, la Santé Sécurité au Travail, l'Offre de Services, l'Action Sanitaire et Sociale.....

Ce qui est certain et je vous le redis, toutes ces actions territoriales sont importantes en terme de service rendu mais aussi en terme de positionnement de notre MSA. C'est l'image que nous donnons à nos adhérents, aux habitants, à nos partenaires.

Dès maintenant, nous sommes acteurs de l'agriculture de demain.

Cela fait maintenant trois ans que les adhérents nous ont élus... nous sommes à plus de la moitié de notre mandat - oui dans deux ans nous allons vivre de nouvelles élections... avec la recherche de candidats, la mobilisation de nos adhérents pour les inciter à voter.

C'est notre mobilisation d'aujourd'hui qui suscitera l'intérêt de nos candidats de demain.

A l'heure où la société s'interroge sur des questions essentielles comme la gouvernance, la représentativité, la participation.... Des questions dont les réponses sont essentielles, vitales à notre démocratie. Eh bien nous sommes un modèle exemplaire. Exemplaire par le nombre d'élus délégués.... Exemplaire par notre proximité directe, exemplaire par notre mode d'élection et exemplaire par notre implication sur les territoires : des élus bénévoles....

Exemplaire, nous devons le rester.

Et afin de le rester nous avons réalisé avec vous un bilan à mi-mandat sur les territoires durant l'automne dernier.

Vous avez été unanimes quant à l'évolution positive du nouveau fonctionnement de votre Echelon Local, regrettant que nous n'invitions pas tous les délégués aux réunions sur les territoires. C'est désormais possible.

Alors sachez qu'à la vue de nos réussites et du chemin qui reste à parcourir, la Commission d'Action Mutualiste s'est fixée comme ligne de conduite : **« Cap 2020, des élus au cœur de la dynamique des territoires ».**

Je souhaitais aussi évoquer **la jeunesse, celle de nos territoires ; les futurs acteurs de demain** Dans le cadre de l'Appel à Projet Jeunes, nous avons 2 groupes qui ont remporté le concours national.

- le Prix coup de Cœur des 13-17 ans, dans la catégorie Santé pour le projet « Sauver ou filmer... à vous de choisir ! » des jeunes d'Estrablin,
- le Premier prix des 13-17 ans, pour le projet « Olympiades Handisport » pour les jeunes de Pont en Royans.

Un grand bravo à ces deux groupes qui ont su porter le dynamisme de la jeunesse en Alpes du Nord.

Je terminerai ce rapport mutualiste en remerciant tous, pour votre présence, pour votre investissement sur les territoires, pour votre action qui valorise notre Institution.

Sachant qu'il nous reste toujours beaucoup à faire, je ne résiste pas à la tentation de citer un proverbe chinois qui dit qu' « un voyage de mille pas commence par un pas », ensemble nous en avons déjà fait beaucoup.... »

M. le Président EXERTIER remercie M. Thierry BLANCHET pour son intervention et invite les participants à prendre connaissance du témoignage d'une de nos plus fidèle élue, Solange SONNIER, administratrice, qui a été sollicitée dans le cadre de l'Assemblée Générale de la Caisse Centrale afin de témoigner sur la réduction de la pénibilité au travail dans la filière du reblochon – un travail conduit en partenariat avec l'appui des services ASS et SST.

« Ce témoignage fait ressortir les caractéristiques de la MSA, son ancrage en milieu rural. C'est notre carte de visite et les valeurs que nous souhaitons véhiculer, en particulier auprès des Pouvoirs Publics, pour justifier le maintien de notre régime agricole. La réussite du fonctionnement de nos territoires, c'est vous élus représentant de nos 150 000 adhérents, qui justifiez de la bonne tenue et de la qualité de cette décentralisation des services de la Caisse sur le terrain. »

Puis M. le Président EXERTIER rend **hommage à M. Pietro LO SARDO**, délégué MSA du Territoire Isère-Rhodanienne et ambassadeur de l'Offre de Services très impliqué sur son territoire, disparu accidentellement en Octobre 2017.

Une minute de silence est observée pendant cet hommage en présence de son épouse Mme LO SARDO.

« Un grand acteur de l'animation de notre Echelon Local nous a quittés au mois d'Octobre 2017. Pietro LO SARDO, 49 ans, avec un hommage émouvant qui lui a été rendu à l'église de Beaurepaire le 21 Octobre 2017.

Nous avons souhaité associer son épouse, Muriel LO SARDO, à notre Assemblée Générale de ce jour, elle-même dévouée à l'action sociale, en tant qu'aide-soignante à l'ADMR.

Elle est, par ailleurs, mère de 3 jeunes enfants et en sa présence nous avons souhaité lui rendre un hommage pour son mari une dernière fois.

Pietro était un homme engagé. Engagé tout d'abord dans son entreprise YOPLAIT ; il s'impliquait dans la vie syndicale en tant que porte-parole des sans-voix et a été juge des prud'hommes. Il a été appelé par le personnel de son entreprise à le représenter auprès de la MSA dans le cadre des élections.

Ancien Président de Territoire, il est devenu au cours de ce mandat ambassadeur de l'Offre de Services sur son territoire. A ce titre, il assurait la promotion des nouveaux services qu'offre la MSA auprès de nos adhérents qu'il s'agisse de Présence à domicile, de l'aide aux aidants (Bulle d'Air), de Présence Verte Professionnels ou de la promotion de notre centre de vacances à Beg Porz. Il était l'exemple même de ce que nous attendons d'un délégué tant pour soutenir les actions de territoires que pour faire remonter les préoccupations du terrain et cela avec passion.

Il a participé à une réunion de territoire le matin de son décès. Décédé dans des conditions dramatiques en se rendant à son travail, alors qu'un individu en état d'ébriété venait le percuter.

Nous renouvelons toute notre sympathie à vous Mme LO SARDO, présente au 1er rang ce matin, et que les vertus exprimées dans ce témoignage vous aident à continuer la route.

Nous savons et on me l'a rappelé à plusieurs reprises, que vous êtes forte ; alors, que son souvenir vous aide à puiser l'énergie dont vous aurez grand besoin pour élever seule vos 3 enfants.

En sa mémoire, je vous propose de vous lever et d'observer une minute de silence.

Je vous remercie. »

RAPPORT MORAL PAR M. EXERTIER

M. le Président EXERTIER présente, à la suite de cet hommage, le **rapport moral du Conseil d'Administration**.

« Mesdames Messieurs les Parlementaires,
Monsieur le Président de la CCMSA, Cher Pascal,
Mesdames, Messieurs les Administrateurs,
Mesdames, Messieurs les Délégués
Mesdames, Messieurs les Présidents et Directeurs des autres MSA,
Mesdames, Messieurs les partenaires et les représentants des services de l'Etat,
Mesdames, Messieurs,

C'est un plaisir pour moi de vous accueillir pour cette Assemblée Générale. Trois années nous séparent de notre nouveau mandat, nous voici donc de retour en Savoie après La Roche sur Foron l'an passé, St Quentin Fallavier en Isère il y a deux ans et en Savoie il y a 3 ans pour notre Assemblée électorale à Montmélian.

Moment central de notre vie institutionnelle, ce temps doit nous permettre d'avancer ensemble en donnant de la visibilité sur l'activité de notre caisse et ses résultats, c'est ce qui a été fait par Sébastien BISMUTH-KIMPE notre directeur général, et en prenant le temps de la réflexion politique c'est ce que nous allons faire dans les séquences à venir, aidés notamment par notre Président national Pascal CORMERY et par Michel DANTIN, Maire de Chambéry mais aussi député européen et grand spécialiste des questions agricoles, que je souhaite très sincèrement remercier de leur présence eu égard à des emplois du temps que je sais particulièrement chargés.

Une fois n'est pas coutume mais je voudrais débiter cette assemblée par une citation « Tous les hommes pensent que le bonheur se trouve au sommet de la montagne. Alors qu'il réside dans la façon de la gravir. » (Confucius)

Ce clin d'œil à notre région, en même temps que le thème de cette assemblée « Tous acteurs de l'Agriculture de demain » nous renvoie tous à notre façon d'avancer dans nos projets, nos relations aux autres, nos pratiques, notre engagement.

Je structurerai ainsi mon propos en trois temps :

- En premier lieu, je souhaiterais aborder avec vous l'indispensable unité qui doit être la nôtre et dont j'ai fait un axe central de notre mandat autour du développement des relations avec les organisations professionnelles agricoles, du travail en réseau et du développement des partenariats sur les territoires avec les entreprises.
- Ensuite, je souhaite aborder la place et l'engagement MSA dans notre paysage des acteurs de l'agriculture. C'est notre force, notre marque de reconnaissance auprès des pouvoirs publics.
- Enfin, j'aborderai avec vous quelques sujets de protection sociale (des réussites et des sujets de préoccupation).

Au préalable, je ne crois pas nécessaire d'insister - dans cette assemblée agricole - sur la place majeure de l'agriculture et de l'agroalimentaire dans notre pays et sur nos territoires.

L'agriculture et l'agroalimentaire dans leur ensemble sont une force, une force dont le poids économique va bien au-delà de nos 500 000 exploitations, une force sociale, sociétale, un marqueur de notre histoire française.

Et s'il ne faut pas nier que notre modèle est chahuté, que nos équilibres économiques tiennent parfois à peu de choses, notre force trouve ses fondements dans la structuration progressive de notre paysage agricole, par nos prédécesseurs, coopération, banque, assurance, MSA, syndicalisme professionnel... Nous pouvons et nous devons en être fiers...

Et j'en viens donc à mon premier thème : l'indispensable unité de nos organisations...

Avec conviction, je veux dire que l'unité des organisations professionnelles agricoles est essentielle : comment pouvons-nous défendre ce modèle agricole si nous mêmes, comme souvent, sommes en proie aux doutes sur ce sujet ? Comment montrer un front commun si, incidemment, mais régulièrement nos critiques - parfois justifiées mais là n'est pas le problème - sur tel ou tel sujet, génèrent du doute envers l'autre.

Bien sûr nos stratégies peuvent être parfois divergentes et il nous arrive même d'être en concurrence : cela a été le cas à plusieurs reprises ces dernières années entre la MSA et Groupama : avec la reprise du Gamex, plus récemment avec le développement par Groupama d'une offre concurrente de téléassistance à celle de Présence verte dont ils étaient des fondateurs historiques.

Bien sûr il est parfois plus simple de dire que c'est l'autre qui est défaillant plutôt que de rechercher ensemble une voie acceptable qui est souvent celle de la conciliation.

Nos stratégies sont différentes voire concurrentes mais je crois pouvoir dire à mes collègues Présidents de Groupama, aux représentants d'AGRICA, aux Présidents de coopératives aujourd'hui mondialisées que nous restons proches. Nos synergies communes, construites pas à pas par nos ancêtres, nous ont portés jusqu'ici. Elles doivent continuer, être renforcées encore et encore avec détermination pour porter haut et fort les valeurs et le poids économique de notre agriculture.

Je ne peux m'empêcher d'adresser un message particulier à Mutualia, avec qui, je dois le dire, nous restons politiquement parfaitement en accord années après années. Merci à son Président – cher Gilles – aujourd'hui devenu Président National pour sa confiance. Je sais que cette attention particulière, tu la partages et tu la portes...

Nombre d'entre vous délégués êtes impliqués dans plusieurs OPA... En réalité, un peu comme une équipe, nous portons le même maillot, même si de temps à autre, nous sommes concurrents.

A l'heure où nos organisations professionnelles sont régulièrement remises en cause sur le terrain (MSA, Chambres d'agriculture, ...) et où l'engagement syndical se fait moins marqué, nous nous devons de porter une vision commune : cette vision c'est celle qui a présidé à la création même de nos OPA : construire des outils de gestion adaptés à nos professions agricoles, en résumé chercher ce qui nous rassemble avant de pointer ce qui nous divise... jouer collectif avant de rechercher l'exploit individuel... même si ces exploits individuels nous rendent parfois fiers collectivement.

Surtout ne nous méprenons pas, mes propos ne sont pas ceux de la facilité mais au contraire ceux de l'exigence et je sais combien, dès que l'on évoque la MSA, les griefs sont nombreux, sans aucun doute encore plus que pour d'autres acteurs.

Avec le Directeur qui, comme vous le savez nous quitte dans quelques jours, et je ne doute pas qu'il en sera de même avec le futur Directeur Fabien CHAMPARNAUD que nous vous présenterons tout à l'heure ; nous portons cette exigence de résultats et d'amélioration permanente avec je pense pouvoir le dire des réussites réelles :

- dans notre politique d'animation des territoires,
- dans nos relations avec les organisations professionnelles et les partenaires,
- dans nos relations aux entreprises,

- et même dans la gestion de notre caisse qui affiche, au regard de l'ensemble des 35 caisses de MSA, des résultats aujourd'hui très satisfaisants en matière d'accès à la plateforme téléphonique, de délais, de sécurisation, et de coût de gestion.

Cette exigence, nous la devons aux pionniers qui ont su trouver le chemin pour créer ces outils au service de l'agriculture.

Cette exigence, nous la devons à tous ceux qui nous ont fait confiance lorsqu'ils nous ont élus.

Cette exigence, nous la devons car notre objectif ne peut pas et ne doit pas être de maintenir nos structures ou de les développer sans limite, notre objectif doit être de servir au mieux nos adhérents, nos clients, nos coopérateurs... en préservant leurs intérêts et leur avenir...

Des zones de progrès, il y en a bien sûr et soyez certains que chacune de vos remontées, chacun de vos signalements font l'objet d'une attention réelle pour que cette recherche permanente d'amélioration ne soit pas un vain mot ...

Alors dans cette exigence, quelle place et quels engagements MSA dans notre paysage des acteurs de l'agriculture ?

Je me dois à ce stade d'évoquer la situation de nos collègues du Régime Social des Indépendants, dont la disparition annoncée laisse planer un doute sur la volonté des pouvoirs publics de maintenir des régimes à caractère professionnel comme le nôtre.

On a changé la vitrine en dénommant le RSI « la Sécurité Sociale des Indépendants », l'intégration au régime général se faisant progressivement jusqu'en 2020. Pour les assurés, pas de grand changement à ce stade mais beaucoup de questionnements sur l'adaptation des outils informatiques, l'organisation opérationnelle, l'intégration des personnels...

Nous aurions, je le crois - au niveau local -, apprécié de pouvoir travailler avec le RSI sur des possibles partenariats renforcés, nous avons une réelle capacité à assurer pour leur compte des activités en conservant les valeurs propres à chaque régime, mais les contextes nationaux ne l'ont pas permis. Je le regrette très sincèrement car voir disparaître un régime frère ne nous fait pas plaisir et ne nous rend pas plus fort...

Alors quelle place pour notre régime social agricole : Pascal CORMERY le dira sans doute mieux que moi mais il n'y a, à notre connaissance, pas de souhait des pouvoirs publics de voir disparaître le régime agricole dès lors que les résultats en terme de coût, de qualité de service, sont là.

La convention d'objectifs et de gestion signée avec l'Etat a fixé les contours des engagements MSA vis-à-vis des pouvoirs publics mais, même si les règles changent et les contraintes se renforcent au milieu de la partie (l'Etat vient de demander un effort supplémentaire de 250 postes à la MSA), je crois pouvoir dire que la MSA est au rendez-vous de ses engagements.

Est-ce pour autant suffisant ? Non bien sûr. Il nous faut continuer à renforcer nos spécificités, notre capacité à innover, à répondre aux besoins des territoires et des hommes, à développer nos engagements.

Soyons réalistes, nous le ferons en intégrant les contraintes très importantes imposées par les pouvoirs publics en terme d'effectifs, de moyens. Cela peut être source d'incompréhension de nos adhérents, voire parfois de nos partenaires mais c'est notre responsabilité d'adapter en permanence notre organisation et notre offre de services.

Tout ceci est conduit avec des moyens restreints mais un engagement sans faille des équipes administratives, et - je le sais - de très nombreux élus présents et actifs pour la réussite de ces actions. Je veux très sincèrement les remercier et vous remercier de cet engagement.

Alors être acteur pour la MSA qu'est ce que cela signifie ? C'est :

- **Développer une offre adaptée à chaque situation de vie connue de nos adhérents**
 - **D'abord** en assurant un service de qualité mais aussi en l'adaptant en permanence : renforcement de la digitalisation, renforcement de la qualité des courriers, réponse téléphonique.
 - **Ensuite en étant aux côtés des salariés, des exploitants et des entreprises** qui rencontrent des difficultés
 - Nos dispositifs et nos actions sont nombreuses auprès de ces publics : REGAIN / SILLON soit plus de 800 dossiers exploitants agricoles, mais également des actions auprès des salariés des structures d'insertion.
 - **Enfin en construisant une offre spécifique pour les entreprises** : c'est le sens d'un groupe de travail conduit par Thierry GIRARD notre 1er VP qui va, avec l'accompagnement très professionnel des services, chercher à structurer notre offre envers les entreprises et leurs salariés. D'ores et déjà nous sommes présents via des réunions retraite, des séquences d'informations auprès des salariés en matière de prévention notamment. Plusieurs contrats de prévention importants ont également été signés => citons à titre d'exemple celui avec la Coopérative Jura Mont Blanc en Haute-Savoie ou celui avec la scierie Combalot en Isère que nous avons eu le plaisir de visiter à l'occasion du dernier forum des territoires.
- **Etre un vrai relais pour porter les politiques publiques, les changements législatifs**, DSN, TESA, Micro Bénéfice agricole, PUMA, LURA, Prélèvement à la source... vous savez combien ces changements sont réguliers et nombreux.
- **Être un réel acteur sur les territoires** notamment par l'engagement des actions de terrain et la présence des élus et des professionnels. Citons par exemple le travail conduit avec le syndicat des ovins devant conduire dans les prochains jours à un film destiné à sensibiliser le grand public aux conséquences sociales et économiques de la prédation du loup ou la pièce de théâtre que nous allons regarder ensemble dans quelques minutes qui a été « commandée » et financée par la MSA Alpes du nord pour porter le débat de l'installation, de la cessation sur nos territoires...
- **Sur ce thème, comment ne pas citer également l'important développement des structures de l'Offre de Services MSA** : Répît bulle d'air, Itinéraires de santé, Présence verte, Présence Verte professionnel, MSA Services et notre centre de vacances : le Domaine de Beg Porz support de nombreux séjours pour les jeunes et pour les anciens.
- **Continuer d'être un acteur majeur de l'accompagnement des conséquences des crises agricoles** Prise en charge de cotisations, échéancier de paiement, accompagnement social. La MSA est TOUJOURS au Rendez vous sur ces sujets et utilise au mieux les sommes que les pouvoirs publics mettent à sa disposition.

- **Enfin Être un réel partenaire** : nous ne pouvons et nous ne devons pas jouer seuls. Nous devons être aux côtés de partenaires qui eux aussi inventent, innovent, sont audacieux => et je veux citer le Dispositif FAST porté par les Jeunes Agriculteurs, Être aux côté de la Chambre d'Agriculture sur leurs actions en faveur de la diminution des produits phytosanitaires, du syndicat des ovins dans leurs actions loup.

Nous avons donc nous élus, un rôle majeur à jouer dans ce positionnement de la MSA.

C'est la raison pour laquelle la MSA va se doter d'un Plan stratégique institutionnel courant jusqu'en 2025. Je laisserai le soin à Pascal CORMERY d'aborder cet important sujet institutionnel tout à l'heure.

J'aimerais, et c'est un appel que je formule auprès de Pascal, qui je le sais partage cette envie, que même si c'est difficile, même s'il nous faudra convaincre nombre de nos interlocuteurs, même si cela nous conduira probablement dans une zone de risque... que nous ayons une vision offensive de la question de la recherche d'assiette et d'affiliation pour pérenniser notre avenir. J'avais particulièrement développé ce sujet l'an passé... il s'agit de développer l'affiliation au régime agricole d'entreprises agro alimentaires, de filiales, ou d'entreprises de secteurs ruraux. Il y a de la cohérence et surtout une réelle nécessité à porter l'idée que certaines zones rurales, ou certaines entreprises ayant une activité agricole, rejoignent notre régime.

Il y a quelques années, j'entendais, « on est venu me chercher pour mettre un nom sur la liste pour les élections MSA, et on ne m'a rien demandé de tout le mandat ». J'espère mais surtout IL FAUT qu'aucun délégué ne puisse dire cela à la fin de ce mandat et que la contribution de chacun d'entre vous soit recherchée et reconnue. C'est le mandat donné à Thierry Blanchet comme Président de la Commission d'Action Mutualiste... Car je crois que nous avons besoin de chacun pour être cet acteur « social » du monde agricole.

Et j'en viens à la 3ème et dernière séquence de mon intervention. Je voudrais que nous abordions quelques sujets d'actualité et de protection sociale que je pourrai synthétiser par ces mots « des avancées, un bug et des montées en charge »

En matière de protection sociale, et sans entrer dans le détail nous pouvons être satisfaits de voir plusieurs avancées attendues depuis plusieurs années (des motions avaient d'ailleurs été adoptées par cette assemblée générale sur ces sujets) :

- la possibilité, ouverte depuis cette année, pour des exploitants de bénéficier du temps partiel thérapeutique : après une opération, après un arrêt maladie long ou dans le cadre de problématiques de santé spécifiques, c'est la possibilité pour un exploitant de reprendre son activité à temps partiel, tout en bénéficiant d'indemnités journalières adaptées,
- la majoration des petites retraites agricoles qui, vous le savez, ont été portées à 75 % du SMIC et qui devraient encore s'accroître même si nous pouvons regretter le rendez vous manqué puisque la précédente majorité avait voté un mécanisme visant à faire passer le montant des pensions de 75 à 85 % du Smic net. Soit de 871 à 987 euros : un gain de 116 euros dès 2018. Cette décision a été remise en cause lors de son passage au sénat, et une nouvelle échéance a été annoncée pour 2020.

Un bug : il s'agit évidemment de l'indu retraite. Beaucoup sont au courant de cette erreur de calcul qui a conduit toutes les MSA à verser une retraite supérieure à ce qu'elle aurait dû être pour 250 000 exploitants. Une communication spécifique a été mise en place et les indus calculés de façon à récupérer les sommes dues sur 4 mois au maximum.

Notre difficulté réside dans la construction d'une communication adaptée : apporter un niveau d'information suffisant sur des sujets très complexes qui incluent notamment des taux de CSG différenciés, des problématiques fiscales, avec un décompte qui - nous le savons n'est pas très lisible - mais qu'il nous est impossible de modifier dans des délais aussi courts.

Je terminerai cette 3ème séquence de mon intervention en me contentant d'énumérer la multitude de sujets relatifs aux cotisations : Déclaration Sociale Nominative, nouveau TESA, Micro Bénéfice agricole... autant de sujets qui modernisent nos relations, probablement faciliteront nos déclarations à venir mais sont aujourd'hui porteurs de nombreux questionnements.

La MSA est là et accompagne ces nouveautés : 16 réunions se sont tenues durant le mois de mars pour accompagner les employeurs au nouveau TESA, d'autres pourront si besoin être programmées. Les échanges avec les entreprises sur la DSN sont quotidiens et une ligne téléphonique a été dédiée sur ce sujet...

Voilà ce qu'il me semblait important de vous transmettre pour ce rapport moral.

Bien sûr, il y aurait encore mille thèmes sur lesquels intervenir mais les lignes d'actions présentées ont déjà pu vous paraître trop denses. Elles sont le reflet de la complexité des rouages d'une protection sociale des plus performante au monde mais exigeante dans sa mise en œuvre et par voie de conséquence souvent mal perçue dans son appréhension par nos partenaires souvent peu investis sur le sujet... ce que j'interprète en quelque sorte comme une marque de confiance dans la délégation de service public qui nous a été confiée.

Cette dernière remarque me permet de terminer par une nouvelle citation : « La vie mettra des pierres sur ta route. A toi de décider d'en faire des murs ou des ponts. » (Coluche)

Je vous remercie de votre attention... »

- :- :-

Au terme de **cette première partie statutaire**, M. le Président EXERTIER précise que l'Assemblée Générale n'a plus à statuer sur l'affectation des réserves financières.

Toutefois, elle doit encore se prononcer sur le rapport annuel de l'activité du Conseil d'Administration de l'exercice écoulé et sur ses projets d'avenir. Aussi, il est demandé aux délégués d'approuver les différents rapports présentés.

Mis aux voix, les rapports et communications du Conseil d'Administration sont adoptés à l'unanimité par les délégués présents.

Par ce vote unanime, M. le Président EXERTIER remercie les délégués pour la confiance témoignée et pour leur engagement sur les territoires.

- :- :-

Pendant que la Compagnie des Oliviers s'installe, M. le Président a le plaisir d'accueillir **M. Fabien CHAMPARNAUD**, nommé en qualité de Directeur Général par le Conseil d'Administration de la MSA Alpes du Nord du 15 Février 2018, pour succéder à M. BISMUTH-KIMPE le 2 Mai 2018.

Mais avant de lui laisser la parole, M. EXERTIER souhaite revenir sur le départ prochain de Sébastien BISMUTH KIMPE, Directeur Général en place à la MSA Alpes du Nord en formulant les propos suivants :

« A compter du 2 Mai 2018, M. BISMUTH-KIMPE prendra ses fonctions de Directeur Général à la MSA de Toulouse Midi Pyrénées Sud.

Directeur Général de la Caisse Alpes du Nord depuis 4 ans, il laisse beaucoup de regrets, mais c'est la vie et nous devons respecter ses choix personnels.

Il est arrivé, en effet, dans des conditions difficiles après le décès subit de Denis CHEMINAL et les départs en retraite successifs de toute l'équipe de direction.

Il a su s'entourer d'une nouvelle équipe dynamique et ses qualités relationnelles ont créé l'émulation nécessaire à l'expression des qualités de ses collaborateurs les plus directs.

Je retiendrai quatre lignes d'action qu'il a su faire progresser et dont le Conseil d'Administration avait fait l'enjeu du mandat actuel :

- tout d'abord un resserrement fort de la relation avec les organisations professionnelles dont certains ici m'ont fait état et qui fait partie de la "marque de fabrique" de la MSA.
- en deuxième lieu, une réelle refonte de notre système mutualiste autour de 12 territoires et le développement des actions de proximité, rappelées à plusieurs reprises ce matin, l'information montante et descendante, les actions de prévention, les actions pour promouvoir l'offre de services sur les territoires, etc ...
- en troisième lieu, une rénovation en profondeur du fonctionnement de la MSA Alpes du Nord autour de la qualité de service mais aussi de la qualité relationnelle et de la performance ; les résultats présentés ce jour en témoignent. Tout n'est bien entendu pas parfait mais un certain nombre de courbes s'infléchissent.
- enfin, en quatrième lieu, une pièce maîtresse dans la gouvernance de notre Institution, la co-animation du Conseil d'Administration dans un climat de confiance réciproque avec la volonté partagée de donner à tous les administrateurs toute la place qui est la leur.

Pour tout cela, merci, bien que deux ou trois années supplémentaires auraient permis de laisser une trace encore plus marquée.

Merci, au nom du Conseil d'Administration, de votre engagement réel durant ces 4 années.

Nous vous souhaitons pleine réussite dans vos nouveaux objectifs dans une région où le climat est beaucoup plus chaud à tous les niveaux et où vos qualités relationnelles pourront s'exprimer pleinement.

Merci encore. »

M. EXERTIER propose de donner la parole à M. Fabien CHAMPARNAUD, aujourd'hui Directeur adjoint de la CAF de Nice.

Mais avant, il tient à préciser que M. CHAMPARNAUD a su convaincre le Directeur Général de la Caisse Centrale de MSA, puis la Commission de Recrutement de notre Conseil d'Administration et enfin notre Conseil d'Administration qui l'a nommé le mois dernier.

Il a également reçu l'adhésion du cabinet de recrutement qui nous a accompagnés dans cette démarche.

"Bonjour à toutes et à tous,

Avant toute chose, je tiens à remercier M. le Président EXERTIER pour son accueil ainsi que le Conseil d'Administration pour la confiance qui m'est accordée.

Je vais essayer de succéder dignement au travail qu'a accompli Sébastien BISMUTH-KIMPE avec son équipe.

J'ai 45 ans, je suis marié et père de deux enfants déjà adolescents.

J'ai effectué ma formation supérieure en Rhône-Alpes à l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble puis à l'Ecole Nationale Supérieure de Sécurité Sociale de St Etienne.

J'ai commencé ma carrière professionnelle en Haute-Savoie à la CAF d'Annecy, puis je suis parti en Limousin Poitou Charentes en tant que Sous-Directeur de la CARSAT du Centre Ouest à Limoges et, comme l'a évoqué M. EXERTIER, je suis encore pour quelques jours Directeur Adjoint de la CAF des Alpes Maritimes.

Je profite de cette occasion pour vous dire l'immense plaisir que j'ai à rejoindre le groupe MSA en tant que Directeur Général de la MSA Alpes du Nord.

C'est une grande satisfaction et une immense motivation que d'intégrer un régime dynamique, innovant, de proximité et une Caisse de MSA qui en est une très digne représentante.

C'est surtout pour moi la force d'un vrai guichet unique et puis c'est l'honneur d'y assurer une première fonction de direction générale dans une région que j'affectionne particulièrement.

Mon intention de chaque instant portera, comme cela a été le cas avec l'équipe de direction placée sous l'autorité de Sébastien BISMUTH-KIMPE, sur la mise en oeuvre avec efficacité de la politique définie par le Conseil d'Administration, en déclinaison de la convention d'objectifs et de gestion, dans un contexte socio-économique marqué par la crise du monde agricole, dans un contexte politique caractérisé par une forte volonté de réforme du gouvernement, et toutes les incidences que cela peut avoir sur notre activité, en prenant toute la place qui échoit à la MSA dans le partenariat au sein du monde agricole et évidemment dans un environnement budgétaire contraint.

J'ai beaucoup à découvrir et à apprendre de vous et des équipes de la MSA, cela m'amènera à venir très rapidement à votre rencontre et à être présent sur le terrain aux côtés des équipes, en complément des rencontres que je ferai évidemment aujourd'hui. Mais dans mon parcours, j'ai déjà acquis une conviction, celle que la performance, la qualité, la pertinence et, de ce fait, la pérennité d'un régime de sécurité sociale se mesurent à l'aune de la satisfaction de ses usagers.

Ce sont donc des réponses adaptées aux besoins et aux attentes des adhérents, dont vous êtes tous les représentants légitimes, qu'il nous faudra continuer à rechercher, à inventer, à mesurer, à évaluer ou à améliorer, car c'est notre raison d'être.

Je vous remercie et à très bientôt. »

M. EXERTIER remercie M. CHAMPARNAUD pour ses propos.

2^{EME} PARTIE : ANIMATION**INTRODUCTION DE LA PIECE DE THEATRE**

Après de ce tour d'horizon très complet de l'activité de la Caisse portant sur l'année 2017, M. EXERTIER ouvre maintenant la deuxième partie des travaux de cette Assemblée Générale en laissant la parole à **M. Thierry GIRARD, 1er Vice-Président**, pour introduire la pièce de théâtre « Tom s'installe » jouée par En Compagnie des Oliviers.

« Bonjour Mesdames et Messieurs,
Bonjour à toutes et à tous,

Cette pièce de théâtre va être jouée pour la seconde fois sur le territoire Alpes du Nord mais, cette fois-ci, dans une version adaptée au format de l'Assemblée Générale.

Elle sera, ensuite, suivie :

- d'une intervention de M. Pascal CORMERY, Président de la Centrale de MSA,
- d'une intervention de M. Michel DANTIN, Député européen et Maire de Chambéry,
- puis d'un échange avec vous.

Si la MSA Alpes du Nord a souhaité s'emparer du thème de l'installation en agriculture c'est parce qu'il constitue l'un des sujets importants de préoccupation pour notre organisme de protection sociale.

C'est aussi et avant tout parce que nous élus de la MSA, comme ses salariés, nous sommes convaincus que l'agriculture a de l'avenir.

Oui l'agriculture a un avenir et il faut qu'il y ait des installations, il faut qu'il y ait des jeunes, ou moins jeunes d'ailleurs, qui espèrent et qui pensent que leur carrière professionnelle peut se construire autour de ce beau métier qu'est le métier d'agriculteur.

Et puis contrairement aux idées trop souvent répandues, tout n'est pas noir en agriculture et il n'y a pas que des difficultés !

Le taux de survie à 6 ans des nouveaux installés en agriculture est supérieur à 80 %, alors qu'il n'est que de 50 %, toutes activités confondues.

De plus, ce constat peut être fait à l'identique depuis plusieurs années, ce n'est pas une nouveauté.

Oui je le redis, malgré les difficultés, le métier d'agriculteur a de l'avenir !

Alors tout à l'heure quand vous quitterez cette salle, après avoir participé à cette représentation et aux échanges qui suivront, je souhaite que la perception que vous avez de l'agriculture et de ce qu'elle représente pour vous ait changé.

Je souhaite aussi que vous puissiez désormais dire que vous savez un peu mieux ce qu'est la MSA et ce qu'elle représente.

J'aimerais enfin que désormais vous ayez conscience que la MSA par les actions de proximité qu'elle conduit, participe à animer et maintenir un lien, tant avec ses adhérents et ressortissants qu'avec les territoires.

Je vous souhaite une très belle représentation. »

A l'issue de la représentation, M. Thierry GIRARD remercie la Compagnie des Oliviers pour la qualité de son spectacle.

Autour de cette pièce, il y a de belles réussites et tout ce que représente le partenariat avec la Compagnie des Oliviers, le service de l'Action Sanitaire et Sociale de la MSA et le service de l'Action Mutualiste, mais aussi les territoires qui sont au coeur de la MSA et de souligner également les témoignages d'agriculteurs dans « Tom s'installe ».

Cette pièce, soutenue par la MSA Alpes du Nord, a vocation à vivre et à être diffusée en France et sera d'ailleurs prochainement présentée à l'AG de la MSA Alpes Vaucluse le 10 Avril 2018.

Cette pièce s'inscrit dans une continuité puisqu'avant il y a eu d'autres productions communes entre la Compagnie des Oliviers et la MSA : Semailles d'automne, Y a un os, Mariage de François, Temps de cochon et désormais, il y a « Tom s'installe ».

Souhaitons aussi longue vie à « Tom s'installe ».

INTERVENTION DE M. PASCAL CORMERY – PRÉSIDENT DE LA CAISSE CENTRALE DE MSA

Monsieur Thierry GIRARD laisse maintenant la parole à **M. Pascal CORMERY, Président de la Caisse Centrale de MSA.**

« Bonjour à toutes et à tous,

Je voudrais, tout d'abord, saluer les délégués, les représentants professionnels, les représentants du monde de la protection sociale.

Comme quoi, on peut dire des choses sérieuses dans un moment ludique.

Simplement, je voudrais préciser quelques aspects sur mon parcours l'activité de mon exploitation de polyculture-élevage.

Pour faire court sur mon parcours personnel, je me retrouve un peu dans la pièce, puisque j'ai été pendant 15 ans en activité en dehors du monde "agriculture", mais j'ai travaillé pendant quelques années chez un négociant en grains. Puis j'ai enseigné pendant 10 ans en Maison Familiale avant de m'installer avec un projet dont l'objectif était de travailler à plusieurs.

Je suis installé en GAEC sur une exploitation de 220 hectares avec un ancien élève, qui a 15 ans de moins que moi, collaboration qui dure depuis 25 ans sur les 28 ans de mon installation.

J'ai pu prendre des engagements, grâce à mon associé qui a accepté que je sois absent de manière régulière, voire permanente. Je tiens toujours à valoriser ceux qui restent sur l'exploitation pour en assurer le bon fonctionnement. Pour nous épauler, nous employons également un salarié permanent qui est aussi exploitant voisin avec qui nous partageons du matériel en CUMA et en copropriété.

Une exploitation de 220 hectares, c'est un troupeau de 50 vaches allaitantes, un atelier d'engraissement porcin de 1 000 places (2 500 porcs par an sur l'exploitation) avec un peu de vente directe sur les bovins et des productions spécialisées en semence fourragère.

Je suis également gérant d'une porcherie collective et j'assume la responsabilité de la relation avec le personnel (4 salariés permanents - une production de 18 000 porcelets - 9 engraisseurs) ; structure qui existe depuis près de 20 ans. Le groupe a toujours résisté aux aléas du marché du porc et aux aléas parfois de l'entente mais ça s'est toujours bien déroulé.

Pour faire un commentaire sur la pièce, je pense que l'on est sans doute dans un changement des modèles agricoles.

L'important, ce sont les jeunes. Il faut leur faire confiance.

Mon associé est en pleine réflexion sur le sujet de la transmission car dans quelques années je serais à la retraite.

J'ai fait expertiser par mon Centre de gestion la valeur économique de l'exploitation et la valeur de marché. La valeur économique de mon exploitation a été estimée à 200 000 € et si nous la mettions aujourd'hui sur le marché, sa valeur serait d'environ 1 Million d'€.

Il faut savoir, au moment de préparer sa retraite, faire le bon choix sur le devenir de son exploitation.

J'ai eu la chance de connaître un exploitant qui m'a cédé pour une valeur quasiment symbolique son exploitation, cette cession d'exploitation m'a permis de démarrer dans des conditions relativement faciles.

La clé de la transmission, c'est à mon sens, le sortant qui décide. »

« En introduction de mon intervention sur l'actualité institutionnelle, je souhaite simplement reprendre les propos de Jean-François. Je les tiens régulièrement depuis que je suis élu :

- la nécessité de l'union entre les organisations agricoles quelques soient nos orientations au sein de l'entreprise et quelque soit l'évolution de nos structures professionnelles. Si l'agriculture veut résister à la pression (puisque nous sommes moins nombreux) et si on veut continuer à peser en terme de conviction vis-à-vis des élus, il est nécessaire de se souder autour d'un pacte commun sur lequel on peut trouver un accord. »

La suite de son intervention sur l'actualité institutionnelle est reprise dans la trame ci-après illustrée par *un diaporama joint en annexe 2*.

I. Une actualité particulièrement chargée

- Un contexte de crises agricoles toujours présent
 - Les agriculteurs sont toujours exposés aux difficultés climatiques (à l'image des crues de janvier dernier) mais également aux crises économiques :
 - quasi-stagnation des revenus agricoles en 2016 (+ 1 % par rapport à 2015),
 - En 2016 : 19,2 % des exploitants ont des revenus déficitaires et 20 % ont un revenu inférieur à 360 euros par mois,
 - Importantes disparités de revenus en fonction des secteurs d'activité.
 - L'amélioration des revenus est la principale réponse aux crises agricoles : fortes attentes autour du projet de loi faisant suite aux EGA visant à améliorer la compétitivité des filières agricoles et rénover les relations économiques entre les acteurs des filières agricoles et agroalimentaires.

- De nombreuses réformes sociales à venir qui impactent toutes la MSA
 - Les ordonnances « travail » : impact sur les relations sociales dans les CMSA (accords d'entreprises peuvent primer dans certains blocs (voir diapo) sur les accords de branche, fusion des instances du personnel, ...).
 - L'extension de la couverture chômage aux non-salariés : le gouvernement a finalement annoncé un dispositif restrictif puisque seront éligibles à une aide mensuelle de 800 € pendant 6 mois les indépendants en situation de liquidation judiciaire si le bénéfice de l'entreprise était supérieur à 10 000 euros par an.
 - La réforme du congé maternité : quel avenir pour le Service de Remplacement ?
 - La réforme de la politique familiale : disparition du principe d'universalité des allocations familiales ? Vers un versement dès le premier enfant. L'Assemblée nationale présentera ses propositions prochainement.
 - La réforme des retraites :
 - L'examen au Sénat de la PPL « Chassaigne » visant à porter de 75% à 85% du SMIC les petites retraites agricoles a été reportée à mai prochain par le groupe communiste en raison de l'opposition du Gouvernement
 - Quelle réforme systémique ? Système universel avec système unique ou pluralité d'opérateurs ? La variabilité des revenus des agriculteurs sera-t-elle prise en compte (ex : système de rachat de points des bonnes années) ?

- Retour sur les évolutions de la LFSS 2018 :
 - La hausse de la CSG et la baisse des cotisations maladie et familles : Les retraités critiquent de plus en plus cette mesure qui affecte leur pouvoir d'achat (hausse de CSG à partir de 1 298 € net par mois pour une personne célibataire de moins de 65 ans et à partir de 1394€ pour une personne célibataire de plus de 65 ans).
 - L'alignement de la cotisation AMEXA sur la cotisation des indépendants (+120 M€/an) qui se substitue à la baisse des 7 points : dispositif avantageux pour les revenus annuels inférieurs à 13 502 €).
 - La situation de la RCO avec l'affectation de la taxe farine (la taxe sera-t-elle pérenne puisque fortement contestée par le secteur de la meunerie ?).
 - Des points de vigilance :
 - La remise en cause des dispositifs d'exonération ciblés : quid des TO/DE (Travailleurs Occasionnels / Demandeurs d'Emploi) ?
 - La suppression du RSI qui interpelle la MSA.

II. Les rendez-vous à ne pas manquer

- La MSA est engagée sur de multiples réformes en cours : PUMA (Protection Universelle Maladie), Prime d'activité, LURA (Liquidation Unique des Retraites), GIPA (garantie des impayés de pensions alimentaires), RGCU (Répertoire de Gestion des Carrières Unique) et PAS (Prélèvement à la Source).
- Enjeux importants sur la simplification des relations entre les assurés et la MSA :
 - **La DSN** : loi « Warsmann » du 22 mars 2012 relative à la simplification du droit et à l'allègement des démarches administratives.

Son objectif : uniformiser, simplifier et alléger les démarches administratives des entreprises employeurs de main d'œuvre en dématérialisant et effectuant en une seule transmission plus d'une vingtaine de déclarations sociales.

Produite automatiquement par le logiciel de paie de l'entreprise et déposée dans un point d'accueil unique, les données collectées sont ensuite réparties sur les organismes de protection sociale concernés.

Après une montée en charge progressive des entreprises, la DSN concerne désormais tous les employeurs de main d'œuvre.

La MSA s'est mobilisée pour mettre en place cette réforme d'envergure avec les autres régimes concernés.

Pour autant, la DSN modifie en profondeur le système d'appel des cotisations sociales auprès des employeurs agricoles. En effet, contrairement au régime général de sécurité sociale qui disposait déjà d'un système déclaratif, la MSA appelait jusqu'ici les cotisations sociales des employeurs agricoles par un système dit d'appel chiffré (factures).

Que ce soit du côté des employeurs, des tiers déclarants ou du côté de la MSA, la DSN implique une donc évolution des métiers et des solutions de gestion informatiques appropriées.

La MSA accompagne les entreprises agricoles dans l'appropriation de ce nouveau dispositif (paramétrage, responsabilisation des employeurs concernant les données déclarées, accompagnement au changement...).

Près de 125 000 entreprises agricoles utilisent désormais la déclaration sociale nominative (DSN).

- **Le nouveau TESA** : Le Titre Emploi Simplifié Agricole (TESA) disponible depuis plusieurs années permet aux employeurs agricoles d'effectuer 11 formalités en une seule déclaration. Il concerne l'embauche d'un salarié agricole en CDD n'excédant pas 3 mois. Il est donc particulièrement adapté pour recruter des travailleurs saisonniers ou dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité.

Par ailleurs, l'arrivée de la DSN représente pour les petites entreprises agricoles une source d'inquiétude importante : charge administrative, niveau de compétence et d'équipement, coût, etc.

Aussi pour tenir compte des contraintes spécifiques des TPE agricoles, la MSA fait évoluer le TESA actuel, qui devient le **Titre Emploi Service Agricole**.

Ce service gratuit et dématérialisé déployé progressivement en 2018 proposera de nouvelles fonctionnalités permettant de répondre aux obligations de la DSN.

Le nouveau TESA dont le champ est élargi pourra être utilisé par les employeurs pour gérer leurs salariés en CDI (jusqu'à 20 CDI) ou en CDD. Il s'adressera prioritairement aux petites entreprises agricoles sans logiciel de paie ou qui n'ont pas recours à un tiers déclarant.

A partir des informations recueillies, les données seront transférées directement par la MSA vers les autres organismes sociaux concernés : Pôle emploi, DARES, Organismes Complémentaires prévoyance santé...

Le nouveau TESA intègrera également : la déclaration d'embauche et l'évolution du contrat de travail, l'émission des bulletins de paie et documents RH, le récapitulatif mensuel de cotisations. Si elle le souhaite, l'entreprise pourra utiliser conjointement le nouveau TESA pour une partie de ses salariés et la DSN pour l'autre.

L'inscription au nouveau TESA est possible depuis janvier 2018.

A compter d'avril 2018, les employeurs pourront déclarer leurs embauches et réaliser leurs bulletins de salaire via ce service (à l'exception des contrats particuliers et des entreprises souhaitant bénéficier de la mixité DSN/nouveau TESA qui devront maintenir leurs systèmes déclaratifs actuels au 2ème trimestre).

Un mini site dédié au nouveau TESA accompagne les employeurs dans la prise en main de cet outil : <https://nouveau-tesa.msa.fr/>

En 2017, plus de 30 000 entreprises agricoles ont fait part de leur intention d'utiliser le nouveau TESA, dont 14 000 se sont déjà inscrits au service depuis janvier 2018.

- Il faudra, par ailleurs, être au rendez-vous du programme mis en place par les pouvoirs publics « Action publique 2022 » qui donne la priorité à la transformation publique numérique avec pour objectif 100 % des services publics dématérialisés à horizon 2022.

- Respect des exigences de la COG :
 - Les mutualisations de proximité,
 - L'entreprise informatique unique.

III. Le lancement d'une réflexion stratégique

- Démarche nécessaire face à un paysage social en profonde évolution, tant sur la base (disparition du RSI mais également des mutuelles étudiantes, éclatement de la CIPAV) que sur la complémentaire (regroupements en cours).
- Besoin de retrouver de la visibilité et de la confiance, après l'erreur de la MSA sur la RCO.
- Calendrier de la réflexion stratégique : orientations validées à l'AG CCMMSA 2018, adoption définitive à l'AG 2019.
- A noter que les pouvoirs publics souhaitent rapidement être informés des grandes orientations de ce plan stratégique.

Sans préjuger des conclusions, il ne fait aucun doute que l'avenir de la MSA dépend de sa capacité **à valoriser ses atouts** :

- Son guichet unique pour les services additionnels aux assurés et aux entreprises (à l'image du TESA élargi),
- Son savoir-faire dans tous les métiers de la protection sociale pour offrir ses compétences :
 - Aux autres opérateurs du service public (déjà le cas : SNCF, RATP, Mayotte, Saint-Barthélemy, PNDS, CFE en cours, ASPA en 2020).
 - Aux autres opérateurs de la protection sociale complémentaire (actuellement : ARRCO/AGIRC en retraite, 200 contrats collectifs de branche et individuels gérés en santé/prévoyance).
- Son ancrage territorial pour dynamiser l'offre de services aux populations rurales (prévention santé, ASS et actions DSL, services de proximité aux personnes, ...). D'autant que plusieurs sujets suscitent l'inquiétude du monde rural avec : la hausse de la CSG déjà évoquée, les retraites agricoles, réduction du nombre de parlementaires et la juste représentation des territoires ruraux, les fermetures de classes, etc ...
- Son potentiel innovant (la MSA start-up de la SECU ?) liée à ses capacités d'adaptation et une grande richesse humaine :
 - Les collaborateurs : disponibilité (très faible taux d'absentéisme comparé au RG), acceptabilité des mobilités professionnelles (comme l'a démontré les mutualisations de proximité), proximité avec les assurés et attachement au régime.
 - Les élus : relais d'information auprès des assurés et d'influence auprès des pouvoirs publics, rôle d'alerte sur les situations difficiles, animateurs des territoires.

tout en respectant des objectifs de performance incontournables, non seulement pour répondre aux exigences des pouvoirs publics mais également pour dégager les marges de manœuvre nécessaires pour financer son développement.

M. GIRARD remercie M. CORMERY pour son intervention et invite M. DANTIN à prendre la parole.

INTERVENTION DE M. MICHEL DANTIN – DEPUTE EUROPEEN ET MAIRE DE CHAMBERY

« Mesdames et Messieurs,

Permettez d'abord au Maire de Chambéry de vous souhaiter la bienvenue et de remercier votre Président Jean-Jacques EXERTIER et toute son équipe d'avoir choisi la ville où votre Caisse a son siège pour tenir votre Assemblée Générale annuelle.

Nous avons des occasions fréquentes de nous rencontrer puisqu'il a quelques dossiers chambériens qui sont encore en cours de traitement et il est vrai, que plus vite nous aurons réglé ensemble le sort du 104 - 106 rue Juiverie et je n'oublie pas que cette adresse a été celle du régime auquel j'ai cotisé le plus longtemps jusqu'à présent.

Je voudrais adresser des remerciements d'abord à votre Directeur qui va nous quitter après un passage bref dans notre département. J'espère qu'il gardera des rivages du lac du Bourget et des montagnes des Alpes un souvenir, que ne lui effaceront pas les montagnes des Pyrénées.

Nous avons fait ensemble un bout de chemin et je ne peux que lui souhaiter bonne route dans ses nouvelles fonctions au moment où j'ai le plaisir à accueillir celui qui vient d'une autre terre savoyarde car quand je rencontre les élus niçois ils n'oublient pas de me rappeler que le comté de Nice a le même drapeau que celui que nous retrouvons à l'entrée de chacun de nos villages.

Vous me permettez de dire mon plaisir d'accueillir votre Président National. Nous travaillons régulièrement ensemble sur différents sujets et c'est toujours un honneur pour une Caisse de recevoir son Président National.

Il y a quelques jours c'est lui qui m'accueillait en Indre et Loire pour une intervention dont je vais d'ailleurs vous faire le résumé dans quelques instants. Il est important que nos Présidents nationaux viennent prendre la température dans chacun des territoires car effectivement, comme l'Europe, la France est un pays de SCOP. Il n'y a pas une vision d'ensemble à avoir, il y a une vision qui est l'agrégat d'un pulse magnifique quand on traverse les diverses régions de France.

Vous avez, tout à l'heure à travers la pièce, mis l'humain au coeur de cette Assemblée Générale et c'est normal pour une Caisse de Mutualité Sociale Agricole. L'humain c'est ce qui doit nous mouvoir en toutes circonstances, même si souvent nos discussions tournent autour des chiffres, parce que les chiffres participent parfois à faire un peu le bonheur, mais c'est bien en plaçant l'homme au centre de nos réflexions que nous devons essayer de construire ensemble l'avenir.

L'avenir agricole est, en ce moment quelque peu perturbé, mais il est finalement à l'image de ce qu'est le monde et de ce qu'est notre continent. Comme toujours en agriculture vous êtes déjà entrain de parler de la prochaine réforme de la PAC et comme par hasard moi aussi.

Cette réforme de la PAC va sans doute se dessiner dans les mois qui viennent et dans un contexte un peu particulier. Vous me permettez d'en dire deux mots.

Le premier contexte, c'est le BREXIT. En effet, l'Europe ne sert à rien, c'est bien connu si ce n'est à être critiquée, mais il faut qu'un pays en sorte pour se rendre compte de ce qu'est la vie en commun. On m'a souvent dit, et je n'ai pas d'expérience personnelle, qu'il était plus difficile de divorcer au bout de 40 ans de mariage qu'au bout de la première année.

Nous allons avec les britanniques vraisemblablement, rien n'est définitivement écrit, nous séparer au bout de 43 ans de vie commune. Les Anglais ont quelques réflexions en cours même si elles sont un peu longues à donner leurs fruits.

Première qui concerne l'agriculture, qu'est ce qu'ils vont faire en terme commercial, puisqu'ils ont fait le choix au 18ème siècle de tourner le dos à l'agriculture. D'ailleurs à ce propos, il est intéressant de voir que mes collègues parlementaires européens britanniques ne parlent jamais d'agriculture ; ils parlent toujours de l'industrie agricole, cela en dit long sur la manière de concevoir les choses. Lorsque nous parlons de l'industrie agricole comme ils disent, ils dépendent en tout des autres.

Je prends un exemple très simple, la viande. Les britanniques achètent chaque année 2 Millions de tonnes de viande aux autres pays européens, 700 000 tonnes à l'Irlande, 450 000 tonnes à la France.

Si dans un an, jour pour jour, les choses se passent comme ils l'ont annoncé, ils nous auront quittés l'année prochaine. *Si dans un an, jour pour jour, les britanniques nous*

disent, Messieurs, vos histoires d'hormones, d'OGN ont en a rien à faire, (ce qu'ils disent quasiment en permanence), on va chercher notre viande au MERCOSUR, on va chercher notre viande aux Etat Unis, on fait quoi de nos 2 Millions de tonnes de viande. Il va falloir que les diététiciens de la MSA concoctent de nouveaux régimes alimentaires car on va devoir en manger de la viande !

Plus sérieusement, cela veut dire que nous sommes dans une phase de réflexion où nous devons envisager 36 hypothèses et il faut aussi en être conscient, la demande alimentaire est entrain d'évoluer à une vitesse phénoménale. Les exemples cités dans la pièce de théâtre sont très riches, car ils reflètent exactement ce qui est entrain de se traduire dans l'opinion publique.

Nos schémas pré-requis du monde agricole où nous avons des modèles qui s'appliquaient, qui se reportaient (ici comme ça, là comme autrement), sont terminés. Je vois bien en tant que Maire de Chambéry ce qu'est la demande, et le débat que je peux avoir sur les questions alimentaires avec mes concitoyens.

Nous avons cette réflexion à avoir sur l'accompagnement, non plus d'un modèle, mais de tous les modèles.

Je crois que le choix qui a été fait, notamment par la Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc et par les Organisations Agricoles, puisque j'ai bien entendu l'appui à la démarche du Président de la MSA ce matin, d'engager notre agriculture des deux départements dans un modèle sans phytosanitaire ; c'est une manière de nous démarquer pour assurer un futur.

Oui, c'est une remise en cause. Oui, cela va demander d'acquérir des pratiques et des savoirs nouveaux. Finalement, nos anciens n'ont fait que ça toute leur vie, inventer des choses nouvelles qui nous démarquent.

Je terminerai mon propos par ce qui a été la conclusion de votre Président de la Caisse Alpes du Nord : Oui le chemin est plein de pierres. Pour ma part, j'aime mieux essayer d'y construire des ponts, mais uniquement avec des murs.

Je vous remercie pour votre attention. »

M. GIRARD remercie M. DANTIN pour son intervention.

Ces deux interventions sont suivies d'un **temps d'échanges** avec la salle en lien avec la pièce de théâtre et sur le thème de l'Assemblée Générale **« Tous acteurs de l'agriculture de demain »**.

Les questions pour lesquelles des réponses ont été apportées en séance sont reprises ci-après.

Question de M. André VILLARD - Président du Territoire Sud Isère

« Est-ce que le dispositif mis en place pour le répit des agriculteurs en 2017 sera reconduit en 2018, voire jusqu'en 2020 ?

Je ne le baptiserai pas d'un vif succès, il est vrai que l'enveloppe a été très vite consommée. 127 bénéficiaires ont été concernés induisant une problématique en agriculture.

Certes, c'est un succès par rapport à l'action, mais le mot "succès" me blesse un peu au regard du nombre d'agriculteurs en difficultés sur le territoire Alpes du Nord.

L'essentiel est de savoir si ce dispositif sera reconduit en 2018 - 2019 - 2020, sachant que, nous délégués de territoires, sommes les porte-parole de ce type d'action. »

Réponse apportée par M. Pascal CORMERY, Président de la Caisse Centrale de MSA

L'enveloppe attribuée en 2017 par le Ministère de l'Agriculture n'a pas été reconduite.

Quand on dit "succès", c'est un succès dans le sens où ça été un vrai besoin par rapport à la réalité du terrain, car les agriculteurs qui étaient en situation difficile ont senti la nécessité de prendre quelques jours de vacances, se reposer, réfléchir entourés de leur famille et grâce à ce dispositif cela a été possible.

Aujourd'hui la consigne donnée est que le dispositif dépend désormais de chaque Caisse et devra être financé sur ses fonds propres, notamment sur le budget de l'action sanitaire et sociale (ASS).

Pour l'instant, nous n'avons pas réussi à renégocier avec les Pouvoirs Publics spécifiquement une enveloppe et en fonction de la demande, il faudra la prioriser et l'abonder. Comme c'est à volume constant, cela se fera forcément au détriment d'une autre action d'ASS, mais à certains moments il y a des priorités à fixer.

Comme nous n'avons pas réussi à obtenir une enveloppe supplémentaire, cette question fait l'objet de discussions au niveau national. »

Questions de M. Michel DUCHENE, Président du Territoire Ouest Savoyard

« A la MSA, les actifs sont destinataires de la lettre aux familles ce qui n'est plus le cas quand on est à la retraite. Compte tenu de l'actualité (SMIC ...), il est nécessaire de pouvoir maintenir un niveau de connaissance.

Par rapport au TESA, l'assistance est-elle déjà disponible sur la plateforme ? »

Réponse apportée par M. Sébastien BISMUTH KIMPE

Sur l'information aux retraités

« Faute de temps, cette information ne figure pas dans la présentation faite ce jour, mais une communication a été développée cette année auprès des entreprises via des Newsletters.

Historiquement en Alpes du Nord, il y a la lettre aux familles et je pense que l'on peut s'interroger sur le fait de réfléchir à une communication spécifique en direction des retraités.

A mon sens, cela ne pose pas de difficulté majeure ; la question récurrente est celle de la diffusion puisqu'on ne peut imaginer aujourd'hui une diffusion autrement que par Internet qui sera générateur sans doute d'autres débats.

En tous les cas, le fait de construire une lettre en direction des retraités me semble tout à fait jouable et on aurait beaucoup d'informations à partager. »

Réponse apportée par M. Pascal CORMERY

Sur le TESA

« Chaque Caisse met en place des actions pour informer les employeurs de main-d'oeuvre sur ce dispositif.

(Pour rappel, en Alpes du Nord, 16 réunions d'information ont été organisées sur le 1^{er} trimestre 2018).

La première démarche à faire, se déclarer pour s'ouvrir des droits permettant d'accéder à son compte personnel pour enclencher le TESA.

Avec le TESA et l'ensemble des nouvelles réformes *(citées dans mon intervention)*, notamment sur l'emploi, il y a eu un changement de paradigme, aujourd'hui les employeurs sont responsables de leur déclaration.

Quand il y avait l'appel chiffré, les employeurs déclaraient leurs salariés est c'était la MSA qui s'occupait ensuite de toutes les formalités. »

Question de Francis ANNEQUIN, délégué du Territoire Nord Dauphiné

« M. le Président CORMERY, vous avez dit tout à l'heure que 90 % du financement de la RCO étaient à la charge des actifs. Je doute de la véracité de ce ratio.

J'ai 75 ans, j'ai cotisé une année à la RCO, cela veut dire que tous ceux qui ont plus de 75 ans n'y ont jamais cotisé mais en bénéficiant tout de même de points gratuits. Rien n'est gratuit et à l'origine c'est l'Etat qui s'était engagé à les payer et j'espère qu'il est toujours largement contributeur.

Depuis l'évolution de la RCO, pour arriver aux 75 % du SMIC net depuis 2017, cette charge repose désormais, en grande partie, sur les actifs et je le regrette.

Est-ce que réellement 90 % de toute la RCO est à la charge des actifs, merci de votre réponse afin que la salle soit informée objectivement sur ce sujet ? »

«L'autre question : lorsque j'étais Président de la section départementale des Anciens Exploitants de la FDSEA de l'Isère et administrateur national, nous demandions la forfaitisation de la bonification pour enfant. Est-on soutenu dans cette démarche ? »

Réponse apportée par M. Pascal CORMERY

« Sur le financement de la RCO, je confirme mon propos, car j'ai travaillé longuement sur le sujet, qui est un sujet d'avenir pour nos futurs retraités.

Il y a la taxe farine, la taxe tabac, la taxe sur les alcools, il y a une multitude de financements, mais ce sont les cotisations des exploitants qui en fournissent la plus grosse partie et c'est de l'ordre du montant que j'ai annoncé.

Un peu d'histoire. A chaque fois qu'il y a eu effectivement des points gratuits, on a mis en face du financement, sauf que le financement n'est pas pérenne. Aujourd'hui, les professionnels de la meunerie remettent en cause, à juste titre, la taxe farine. Qu'est ce qui justifie de prendre une taxe farine sur l'exportation de la production de farine française. Ce type de système pose question. Qu'est-ce qui justifie que les meuniers français soient taxés.

Pourquoi, a contrario, de nombreux boulangers installés en proximité de la frontière allemande font venir leur farine d'Allemagne ; car elle n'est pas taxée pour financer la RCO. Toutes les farines d'importation, notamment les blés améliorants qui viennent du Canada ne sont pas taxés, qu'est-ce qui justifie cette position. Je pense qu'il ne faut plus aborder le sujet de cette façon.

La discussion actuelle avec les Pouvoirs Publics est de dire : Quel doit être le financement de la profession ? Qu'est ce qui doit être du ressort des Pouvoirs Publics ?

Chaque année lors de la discussion sur la loi de financement de la Sécurité Sociale (aux mois d'octobre - novembre), les différentes taxes pour financer le système font l'objet d'un débat. Aujourd'hui, des discussions ont lieu pour essayer de pérenniser le principe.

Les plus anciens ne vont peut pas être d'accord avec moi, mais je pense que l'on a fait franchement une erreur dans les années 60 et il faut l'assumer.

En effet, dans les années 60, on a refusé la retraite complémentaire. Quand on dit aujourd'hui que l'on a des petites retraites, je n'ai rien contre et j'ai beaucoup de respect pour mes anciens responsables des organisations professionnelles agricoles, mais ils ont fait une erreur. En 1962, il aurait fallu accepter la retraite complémentaire, comme cela s'est fait chez les salariés. On ne rediscuterait pas en permanence de la revalorisation des petites retraites. Il y a des non choix ou des mauvais choix ou des mauvaises orientations qui ont été pris, on ne peut que le regretter.

Face au constat actuel, pour la RCO mise en place en 2002, les premiers à bénéficier de cette mesure pleinement (pour une carrière agricole complète) seront les retraités de 2042. A noter que l'absence de cotisations est compensée en partie par l'attribution de points gratuits.

Quand on prend une décision sur la retraite, forcément l'incidence n'est pas immédiate, l'incidence est sur la longue période de la carrière.

Il faut donc aujourd'hui avoir la capacité, dans le cadre de la réforme des retraites prônée par le Président de la République, avoir cette vision de savoir quelle sera la retraite des exploitants dans les 20 ans - 30 ans - 40 à venir.

Si on fait des mauvais choix l'année prochaine au moment de la discussion de la loi sur l'orientation des retraites, cela aura à nouveau des répercussions sur la carrière. Il faut avoir cette humilité sur la réflexion de faire des propositions qui sont cohérentes et d'accepter sans doute de les financer.

Je rappelle, pour les détracteurs, que le monde agricole, même en situation de déficit, paie des cotisations "retraite". Sur la retraite de base on est sur 600 - 800 SMIC et sur la RCO sur 1 820 SMIC. Même en situation de revenu déficitaire, on n'est plus assis sur l'assiette du revenu mais sur l'assiette minimum forfaitaire qui permet de cumuler un certain nombre de points. »

Pour la seconde question

Avec la réforme des retraites, ce sujet sera probablement porté à la discussion, notamment sur la forfaitisation pour chaque enfant.

Question de M. Pierre REYNIER, délégué du Territoire Nord Dauphiné

« M. Pascal CORMERY, vous avez cité l'échelle de 1 à 20 par rapport au régime, cela m'interroge ? Quel sera demain le devenir de la MSA ? Comment ce déficit va-t-il pouvoir être comblé ? »

Réponse apportée par M. CORMERY

« Si je peux me le permettre, il y a une erreur dans votre question (il n'y a pas de déficit).

Aujourd'hui, on ne gère que le déficit de la retraite des non salariés en gestion interne. Les déficits cumulés de la retraite des non salariés représentent 3,5 Millions couverts tous les ans par un pool bancaire. Le déficit annuel du régime de retraite des non salariés est, aujourd'hui, de 160 - 170 Millions, tout simplement car le système se rajeunit. Hélas, beaucoup de gens du baby boom décèdent et forcément ces disparitions rééquilibrent le budget, les déficits deviennent moins importants. Cette génération n'a pas cotisé en proportion des revenus perçus.

Sur le déficit des salariés, le système de retraite ou d'assurance maladie, est couvert soit par l'ACOSS, soit dans certains cas par la CADES ; c'est le déficit public de l'Etat et il l'assume.

Sur l'avenir de la MSA, les Pouvoirs Publics et Emmanuel MACRON avec qui j'ai eu l'occasion de discuter lorsqu'il était Ministre des Finances, ont une difficulté, et vous le ressentez tous, d'appréhension des territoires ruraux et de l'agriculture.

Avec la disparition de certains services publics, malgré tout, l'organisme de sécurité sociale, mission de service public, mais aussi les associations et structures périphériques qui accompagnent l'action sociale, les seniors sont conscients que c'est une vraie utilité pour les populations rurales.

J'espère, dans la politique qui sera menée à l'avenir, qu'il n'y ait pas une vision nouvelle qui rassemblerait tous les habitants dans les territoires urbains. Politiquement, ce serait plus simple mais au détriment des espaces naturels.

Si on veut garder de l'activité économique ce que représente l'agriculture, il y a nécessité de la conserver pour préserver les territoires ruraux. S'il n'y a pas d'activité économique, s'il n'y a pas une répartition de l'activité économique, il n'y aura plus de territoires ruraux.

C'est pourquoi, il faut expliquer aux Pouvoirs Publics la nécessité d'un organisme de protection sociale. Actuellement, nous avons des discussions avec les Ministères sur l'évolution de notre périmètre d'activité pour garder une taille économique suffisante. La MSA, comme toute entreprise, si elle n'a pas une activité, une taille suffisante, elle ne peut subsister. Les Pouvoirs Publics ont compris cela.

Je rencontre régulièrement les parlementaires pour essayer de rechercher des possibilités d'étendre le périmètre de la MSA, Jean-Jacques EXERTIER le disait, c'est plus compliqué que cela.

On nous a proposé de récupérer les filiales des coopératives. Bercy est d'accord sur le principe mais en contre partie, il nous retirerait le Crédit Agricole et Groupama.

Il faut savoir que le Ministère le plus dur est Bercy.

C'est pourquoi, les arguments avancés doivent être étayés, mais je pense que les Pouvoirs Publics sont conscients de cet enjeu.

Jean-Baptiste MOREAU, député de la Creuse et éleveur, a une vraie conscience de l'importance des territoires ruraux et je m'appuie sur lui pour pouvoir défendre à la fois notre cause, l'évolution de notre périmètre. Ce sujet est complexe. A nous de jouer notre rôle de conviction, de persuasion. »

M. Thierry GIRARD remercie M. Pascal CORMERY pour cet échange très intéressant ainsi que pour la sincérité et la franchise de ses propos.

Compte tenu de l'heure, il propose aux délégués, s'ils souhaitent poser d'autres questions, de les relayer auprès de Matthieu PAYER, notre animateur de l'Echelon Local.

3^{EME} PARTIE

M. GIRARD présente et donne la parole à **Mme Lisiane FERMOND-VARNET, représentant M. Louis LAUGIER, Préfet de la Savoie, excusé**, pour clôturer les travaux de cette Assemblée Générale.

« Bonjour à tous

Tout d'abord mes remerciements à Messieurs les Présidents pour avoir invité les Préfets des 3 départements concernés par le périmètre de votre Caisse.

Je présente les excuses de M. Louis LAUGIER, Préfet de Savoie, retenu par ailleurs et qui de ce fait m'a déléguée pour clôturer cette Assemblée Générale qui a été très riche en échanges et j'espère pouvoir être à la hauteur.

Je centrerai plus mon propos sur les enjeux agricoles ainsi que sur ceux concernant nos 3 départements.

Je retiens tout d'abord que la MSA est mobilisée de manière très forte et sans faille aux côtés de ses adhérents et de ses délégués. On l'a vu avec l'hommage marquant rendu à l'un de ses délégués.

Le thème "Tous acteurs de l'agriculture de demain", je crois rejoint la vocation d'un certain nombre d'organisations professionnelles agricoles ou d'institutions comme les DDT, ou d'autres services de l'Etat.

Ce que j'en retiens, c'est que la MSA tente de relever les défis de demain ou les enjeux en particulier pour le maintien de l'activité agricole et de la vie économique des territoires tout en préservant et en essayant de préserver l'esprit mutualiste qui sous-tend l'ensemble du fonctionnement de la structure et tenter d'atteindre des objectifs

d'équilibre en terme de gestion. Ce qui n'est pas spécifique à la MSA puisqu'un certain nombre d'institutions passent par là.

Concernant les défis et les enjeux, je pense qu'il est nécessaire de revenir sur un défi majeur qui est l'installation en agriculture et le renouvellement des générations. C'est un point important, je pense que les politiques publiques essayent de veiller à ce que l'installation soit accompagnée. On l'a vu dans la pièce de théâtre. Il y a des dispositifs d'accompagnement qui nécessitent un minimum de formation mais c'est là aussi qu'on acquiert la réussite. Je pense qu'il faut le noter.

Le dispositif d'installation en agriculture montre des résultats probants avec cependant un faible nombre d'exploitations qui puissent s'arrêter au fil des années par rapport à d'autres activités artisanales.

La MSA est impliquée sur ce sujet, sujet important et comme cela a été dit par votre Président de la Caisse Centrale, c'est un enjeu important en matière économique, mais également en matière d'aménagement du territoire et d'équilibre entre l'urbain et le rural. Il est important de le souligner.

Par ailleurs, la pièce a démontré qu'il est aussi important d'installer mais pas à n'importe quelles conditions et il faut que nous y veillons ; et la MSA en premier lieu aux côtés des autres organisations professionnelles, à installer avec des conditions acceptables, qu'elles soient acceptables sur le plan social, sociétal, mais surtout sur le plan économique.

Un deuxième point que je voudrais souligner qui concerne aussi un des enjeux en matière agricole, c'est l'accompagnement des exploitants tout au long de leur vie et, en particulier, l'accompagnement des exploitations en difficultés via des dispositifs existants sur le financement de prise en charge de cotisations sociales, mais surtout via des dispositifs collectifs de collaboration entre différentes structures auxquelles participent les DDT, comme c'est le cas de Regain des Savoie qui existe dans les deux départements Savoie - Haute-Savoie et de Sillon Dauphinois en Isère.

Je soulignerai, en tous les cas pour la Savoie, que la collaboration établie avec la MSA et d'autres structures départementales autour de Regain nous paraît tout à fait importante, pertinente et montre des résultats probants sur un certain nombre de dossiers.

J'en profite pour réaffirmer la nécessité de maintenir ce dispositif et je soulignerai aussi l'engagement de la MSA auprès d'exploitants particuliers (ça été précisé par Jean-Jacques EXERTIER) qui sont particulièrement touchés dans nos départements, et en Savoie il y en a un certain nombre. C'est notamment le travail fait auprès des éleveurs avec le Syndicat Ovins qui subissent la prédation du loup. On sait que ça les bouscule, ça bouscule la vie familiale, ça bouscule la santé et ça bouscule l'économie des exploitations. Je pense qu'on peut s'appuyer sur l'aide apportée par la MSA à ce sujet.

Enfin, je soulignerai en terme d'enjeu, le volet "innovation" en matière de service public et la nécessité de changer les pratiques qui touchent un certain nombre d'institutions et la MSA est également dans cette mouvance ; donc on peut parler de dématérialisation (les services de l'Etat sont passés par là), la déclaration PAC via TELEPAC en est un exemple.

Ensuite, il y a aussi le volet "mise en place d'outils" et je souhaite à la MSA de réussir peut être un mieux que ce qui a été fait sur la PAC 2015-2020, puisqu'il y a eu des retards, comme vous le savez, notamment dus à des problèmes d'instrumentation et de gestion de base de données ; ce sont effectivement des outils qu'il faut déployer dans des temps records et la machine humaine ne va pas toujours aussi vite qu'on pourrait l'espérer et n'a pas la réactivité de certains logiciels.

Pour conclure, je vous encourage à poursuivre tous vos travaux en conservant cet esprit mutualiste et cet ancrage au territoire, chers à votre structure, mais je pense aussi chers à d'autres organisations professionnelles agricoles et puis je voulais vous assurer de la

présence de l'Etat à vos côtés, sachant que nous sommes à peu près dans les mêmes schémas d'organisation et pour répondre aux mêmes enjeux.

Merci de votre attention. »

Avant de clore cette matinée, M. EXERTIER :

- rappelle le **studio photo « délégués »** installé au 1^{er} étage dans l'espace convivialité,
- incite aussi les participants à compléter **le questionnaire de satisfaction** inséré dans le dossier remis à chacun en début de séance.
Une urne est mise à disposition au rez-de-chaussée pour les recueillir.

Puis, il renouvelle ses remerciements à l'ensemble des participants et les invite à partager un moment de convivialité autour d'un cocktail déjeunatoire au 1^{er} étage.

M. Jean-Jacques EXERTIER déclare l'Assemblée Générale close à 13 H.30

P/O Le secrétaire de séance,
Sébastien BISMUTH-KIMPE



Le Président,



ASSEMBLEE GENERALE DE LA MSA ALPES DU NORD
DU 30 MARS 2018 A CHAMBERY

REPONSES AUX QUESTIONS DES DELEGUES

Questions	Réponses
<p>Pourquoi avoir supprimé la visite du Conseiller MSA lors de l'installation d'un agriculteur ? La proximité reste et doit rester le point fort de la MSA</p>	<p>La mission des conseillers MSA d'accompagner les nouveaux installés n'est pas supprimée, c'est la manière d'intervenir auprès d'eux qui est adaptée et renouée. Aujourd'hui, les conseillers Alpes du Nord informent et conseillent tout futur installé dans la construction de son projet. Le service Cotisations Non Saliés instruit ensuite le dossier administratif. En cas de dossiers complexes ou d'un besoin fort d'éclaircissements, le conseiller prend contact avec le futur adhérent dans cette phase administrative.</p>
<p>Pouvez-vous expliquer la différence entre la CMU Complémentaire et l'aide pour la complémentaire ?</p>	<p>La demande de CMUC (Couverture Maladie Universelle Complémentaire) et d'ACS (Aide à l'Acquisition d'une complémentaire Santé) est commune aux deux dispositifs. C'est le montant des ressources en fonction du foyer qui permet de bénéficier de la CMUC ou de l'ACS. La CMU-C est une prestation de l'Etat qui vise les plus défavorisés répondant à des conditions de ressources et de résidence. L'ACS est une aide (prévue sous forme de chèque) pour les personnes dont les ressources sont strictement supérieures au plafond d'octroi de la CMU-C majoré de 35 %.</p>
<p>Les agriculteurs rencontrent des problèmes de santé suite à l'utilisation de produits phytosanitaires. L'utilisation des équipements de protection individuelle est souvent négligée. La MSA peut elle doter les utilisateurs d'équipements de protection nécessaires à protéger leur santé ? La MSA contribue-t-elle à la diminution, voire la suppression, des produits phytosanitaires ?</p>	<p>Réduire les effets des produits chimiques sur la santé des utilisateurs est un des objectifs du plan Santé Sécurité au Travail (SST) 2016-2020 des MSA. En Alpes du Nord, les conseillers, médecins et infirmières du travail accompagnent les exploitants et les entreprises pour évaluer leurs risques chimiques grâce au logiciel SEIRICH. Les professionnels de la MSA conseillent sur les mesures de prévention à prendre, qu'il s'agisse d'une mesure de substitution, d'une protection collective ou d'un EPI (Equipement de Protection Individuelle). L'EPI est l'équipement de base de tout agriculteur utilisant des produits phytosanitaires (le type d'EPI à utiliser est noté sur les étiquettes des produits). Il n'est pas fourni ou financé par le service SST de la MSA. Le service SST conseille néanmoins les exploitants sur son utilisation lors de rencontres individuelles ou collectives.</p>
<p>La mise en place du mi-temps thérapeutique pour les exploitants agricoles ne concerne que les accidents du travail ou également les longues maladies ?</p>	<p>Conformément à l'article 63 de la loi de financement de la Sécurité Sociale 2017, détaillé par un décret d'application du 29 décembre 2017, les assurés non-salariés agricoles peuvent prétendre au versement d'indemnités journalières en cas de reprise à temps partiel thérapeutique suite à une maladie, un accident du travail ou une maladie professionnelle.</p>

Questions	Réponses
<p>Trouvez-vous normal en ce qui concerne la retenue CSG-RDS (nouvelle augmentation MACRON) que cette augmentation soit appliquée même aux petites retraites ? Si la réponse est NON : la MSA a-t-elle tenté quelque chose contre cette injustice ?</p> <p>Quand la retraite des non salariés agricoles passera-t-elle à 75 % ? Merci de vos réponses</p>	<p>Depuis le 1er Janvier 2018, le taux de CSG (Contribution Sociale Généralisée) prélevée sur les retraites est passé de 6,6 % à 8,3 %, Le barème de prélèvement des contributions sociales est appliqué en fonction du revenu fiscal de référence et du nombre de parts et non en fonction du montant des retraites. La CSG à 8,3 % sera prélevée sur les avantages d'une personne seule dont le revenu fiscal de référence est supérieur à 14 404 € ou d'un couple dont le revenu fiscal est supérieur à 22 096 €.</p> <p>Concernant la dernière question, depuis le 1er janvier 2017, un retraité non salarié agricole ayant une carrière complète en qualité de chef d'exploitation peut percevoir une retraite correspondant à 75 % du SMIC.</p>
<p>Y a-t-il des évolutions en matière de réversion des retraites ? Merci de me rappeler aussi les règles de base</p>	<p>La retraite de réversion est un avantage attribué au conjoint survivant d'un assuré affilié ou retraité du régime agricole sous 3 conditions : âge (55 ans), mariage et ressources (5 137,60 € par trimestre pour une personne seule). Son montant correspond à 54 % de la retraite perçue ou qu'aurait perçu l'assuré décédé. Pas d'évolutions prévues à ce jour concernant les pensions de réversion.</p>
<p>De par sa vocation, ses missions et son financement, la MSA s'adresse à l'ensemble du monde agricole salarié et non salarié. La Caisse Alpes du Nord accorde une aide financière à des organisations syndicales à vocation générale des non salariés (NSA). D'autres organisations syndicales salariées ou non salariées seraient-elles éligibles à ces aides financières ? Quelles en seraient les critères d'attribution ?</p>	<p>La MSA Alpes du Nord n'accorde pas d'aide financière à une (ou des) organisation(s) syndicale(s) salariées ou non salariées en tant que tel. La MSA peut financer une partie d'un projet d'un partenaire (associatif ou syndical). Le projet présenté doit entrer dans le champ de compétences de la MSA et plus spécifiquement soit dans le champ de l'action sociale ou de celui de la santé et sécurité au travail. Il doit présenter un budget équilibré et, c'est recommandé, aussi être financé par d'autres partenaires. Cette aide financière sur projet est soumise à décision des administrateurs de la MSA au sein des Comités, au regard des critères évoqués précédemment et en fonction de l'enveloppe budgétaire disponible.</p>
<p>Je constate que les interventions et réunions de la MSA concernant le tiers payant ont sombré dans l'indifférence face au refus des professionnels de santé ; où en sommes-nous ?</p>	<p>En fin d'année, le Gouvernement a suspendu la mise en œuvre du tiers-payant généralisé et a commandé une étude à l'IGAS (Inspection Générale des Affaires Sociales) sur les moyens de rendre la gestion du tiers-payant simple pour les professionnels de santé. Cette étude est toujours en cours. Malgré la censure, par le conseil constitutionnel, du caractère obligatoire du tiers-payant sur la part Mutuelle, les MSA, en tant que gestionnaire de la Mutuelle pour des organismes complémentaires, travaillent pour proposer le tiers-payant sur la part Mutuelle si les organismes complémentaires le souhaitent.</p>

Questions	Réponses
<p>Retraite agricole :</p> <p>Sur l'erreur des versements des retraites, des courriers ont été adressés. Pourquoi ces derniers n'ont-ils pas été plus clairs et explicatifs ?</p> <p>Sur le décompte via Internet, il faudrait détailler les retenues qui aujourd'hui apparaissent globalement. Mettre le montant des diverses retenues (CSG, CRDS, CASA,...etc...)</p>	<p>Suite à une erreur de calcul nationale, le montant du Complément Différentiel de RCO (Retraite Complémentaire Obligatoire), à destination des non salariés agricoles, versé à l'échéance du 9 novembre 2017 était erroné. Chaque retraité concerné a reçu une notification du montant du trop perçu de Complément Différentiel de RCO précisant que la somme induite serait retenue sur les prochaines échéances de retraite à hauteur de 15 % de leur montant. Effectivement, il n'y a pas eu d'information concernant le montant rectifié de la retraite ; les limites et contraintes du produit informatique ne permettant pas ce niveau d'information.</p> <p>Les versements de retraites sont consultables sur l'espace privé du site Internet de la MSA Alpes du Nord. Le détail des paiements précise les différentes prestations mais globalise les retenues des prélèvements sociaux. Une demande d'évolution au niveau national sera faite pour une meilleure lisibilité des catégories de retenues</p>
<p>BURN OUT, Souffrance au travail</p> <p>Pourquoi, lorsqu'il y a de nombreux arrêts de travail dans un même secteur, département et société, la Médecine du Travail n'intervient-elle pas pour déterminer les causes et, le cas échéant, sanctionner si nécessaire ?</p> <p>N'y a-t-il pas d'échanges ou de relations entre secteurs ?</p> <p>Nous avons l'impression d'une grande retenue alors que de nombreuses personnes sont en souffrance.</p>	<p>Les médecins du travail disposent d'une information uniquement pour les arrêts de plus d'un mois. Quand ils constatent lors des visites de reprise que de nombreux arrêts dans une entreprise semblent liés à de la souffrance au travail ou à des problèmes d'organisation du travail, ils peuvent intervenir pour accompagner les employeurs pour la mise en oeuvre de mesures adaptées ; le cas échéant, en leur rappelant leur obligation de protéger la santé physique et mentale de leurs salariés.</p> <p>L'équipe Santé Sécurité au Travail (médecin du travail, infirmière, conseiller de prévention) peut proposer de les aider dans l'évaluation des risques psychosociaux ainsi que dans la recherche de solutions.</p> <p>Les médecins du travail n'ont aucun pouvoir de sanction, leur rôle est de conseiller les employeurs sur la prévention des risques de leurs entreprises.</p>

Assemblée Générale MSA Alpes du Nord

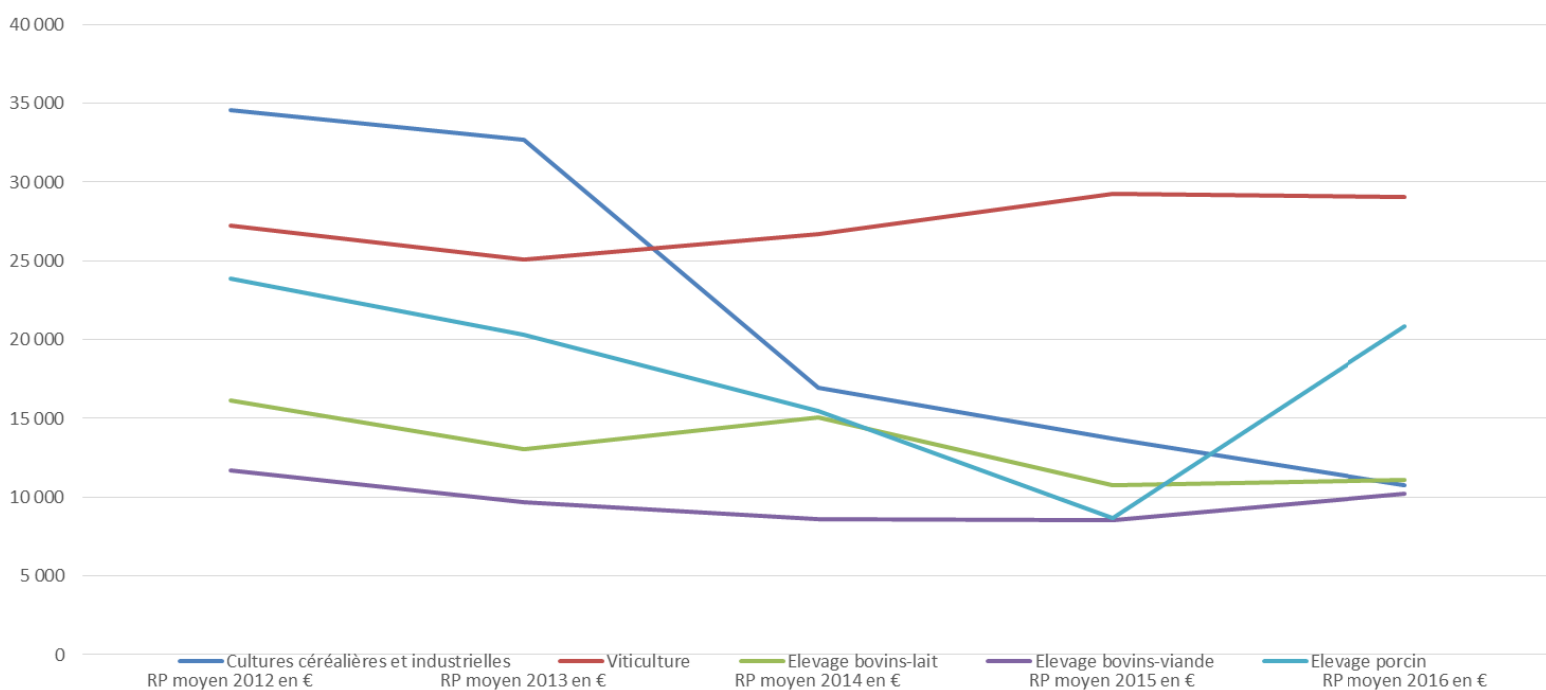
30 mars 2018

www.cmsa.msanet



Revenus des NSA par branche

Revenus professionnels moyens 2012/2016 par filière



ARTICULATION ACCORD DE BRANCHE/ACCORD D'ENTREPRISE

LA RÉPARTITION DES THÈMES DANS LES 3 BLOCS

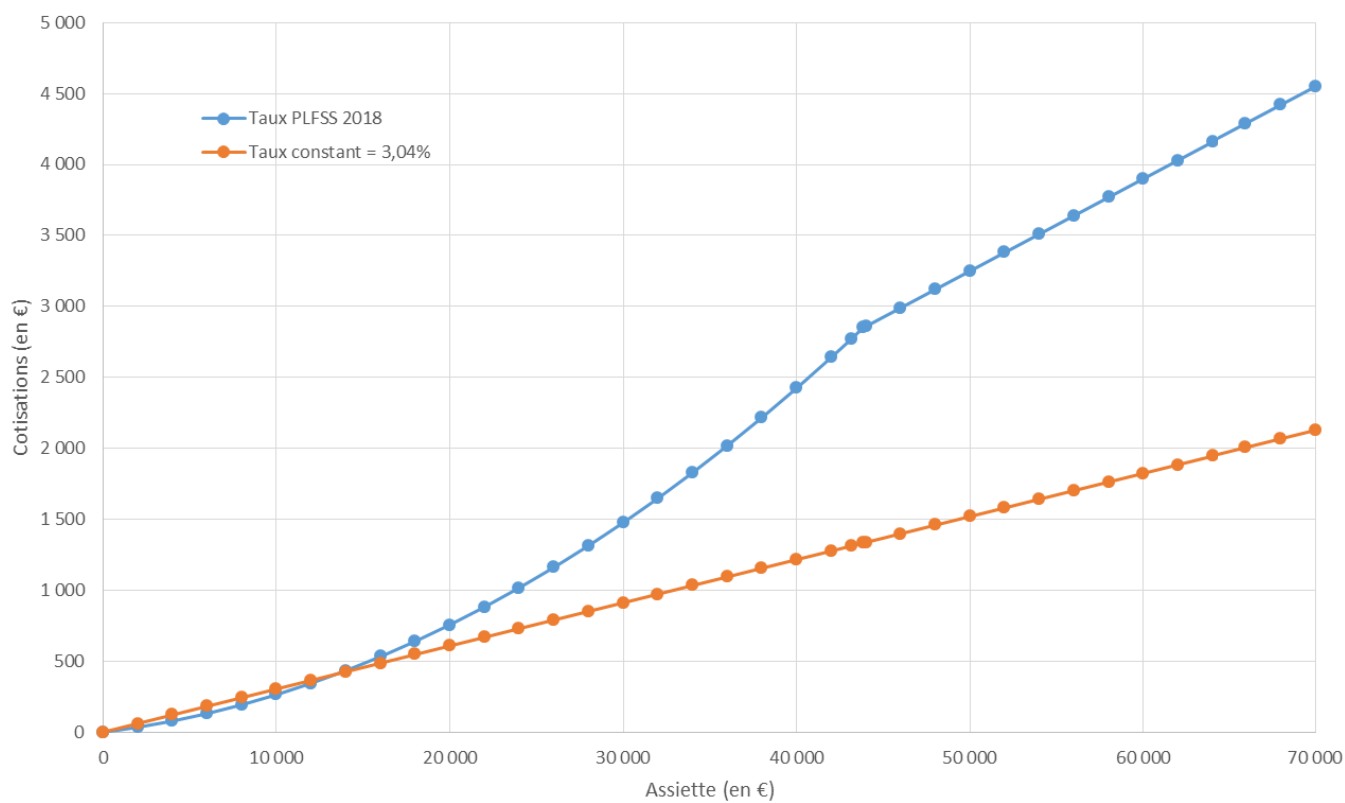
BLOC 1 PRIMAUTE ACCORD DE BRANCHE	BLOC 2 VERROUILLAGE POSSIBLE SI ACCORD DE BRANCHE	BLOC 3 PRIMAUTE ACCORD D'ENTREPRISE
Salaires minima Classifications Garanties en matière de protection sociale complémentaire Egalité pro. hommes/femmes Mutualisation des fonds au titre de la formation prof. et du paritarisme Certaines dispositions relatives au temps de travail (équivalences, travail de nuit, temps partiel ...) Mesures relatives aux CDD et travail temporaire CDI de chantier Conditions et les durées de renouvellement de la période d'essai Modalités de transfert d'entreprise conventionnel	Prévention des effets de l'exposition aux facteurs de risques professionnels Insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés Effectif à partir duquel les délégués syndicaux peuvent être désignés, leur nombre et la valorisation de leur parcours syndical Primes pour travaux dangereux ou insalubres	Dans les matières qui ne sont ni dans le bloc 1 ni dans le bloc 2, l'accord d'entreprise s'impose sur les stipulations de l'accord de branche

Tableau impact de la CSG sur les retraités

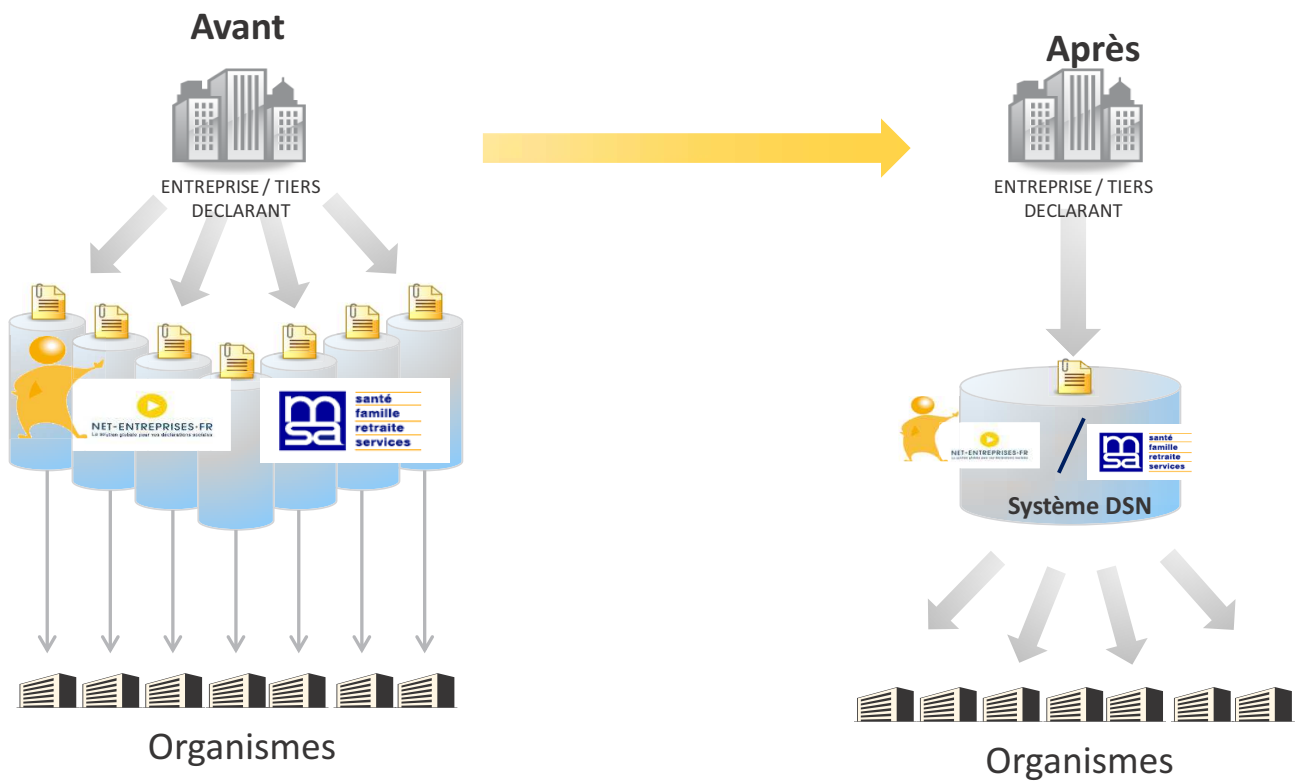
Revenu net mensuel (100% pension)	1 500 €	2 000 €	3 000 €	4 000 €	8 000 €
Perte mensuelle en € avant IR	25,5 €	34,0 €	51,0 €	68,0 €	136,0 €
Tranche marginale d'imposition (TMI)	14%	14%	30%	30%	41%
Perte mensuelle en € après IR (hors abattement 10%)	21,9 €	29,2 €	35,7 €	47,6 €	80,2 €

Montant des cotisations AMEXA

Montant des cotisations AMEXA (PASS 2018)



Flux DSN



Fonctionnement du nouveau TESA

